

# RAPPORT ANNUEL

20092010



Barreau  
du Québec



## MISSION

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, soutient les membres dans l'exercice du droit, favorise le sentiment d'appartenance et fait la promotion de la primauté du droit.

### Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400  
Sans frais 1 800 361-8495

[information@barreau.qc.ca](mailto:information@barreau.qc.ca)  
[www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)

Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2010  
ISBN : 978-2-922151-91-6 (imprimé)  
ISBN : 978-2-922151-92-3 (PDF)

# LETTRES DE PRÉSENTATION

Le 31 mai 2010

## **Madame Kathleen Weil**

Ministre de la Justice du Québec et procureure générale  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
et ministre de la Sécurité publique  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2009-2010 du Rapport annuel du Barreau du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, Pierre Chagnon

## **Monsieur Jean Paul Dutrisac**

Président  
Office des professions

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel 2009-2010 du Barreau du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, Pierre Chagnon

## **Monsieur Yvon Vallières**

Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Kathleen Weil



# TABLE DES MATIÈRES

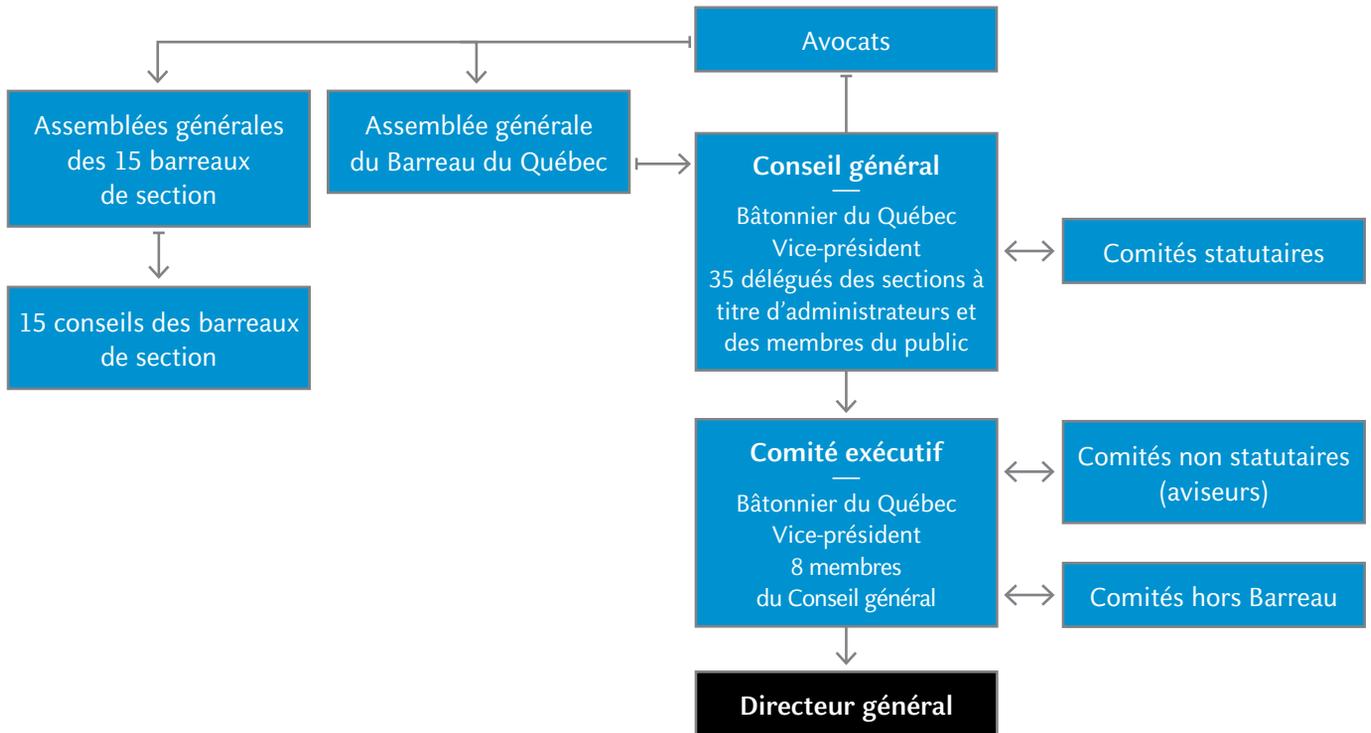
<b>Le rapport du bâtonnier</b> .....	11
Se servir de notre diversité pour mieux rayonner .....	11
Défendre nos valeurs et protéger les plus vulnérables .....	12
<b>Le rapport du directeur général</b> .....	13
Prévention et amélioration des compétences .....	13
Actualisation du plan stratégique 2006-2010 .....	14
Modernisation de l'administration .....	14
De plus en plus près des citoyens .....	14
<b>Le Barreau : agent de changement dans la société</b> .....	16
Législation, réglementation et débats publics .....	17
Administration de la justice .....	19
Interventions judiciaires .....	20
<b>Regard sur les membres</b> .....	21
Regard sur les jeunes .....	21
Regard sur les femmes dans la profession .....	21
Regard sur les groupes d'âge des membres .....	22
Regard sur l'exercice du droit .....	23
Regard sur la diversité .....	23
Regard sur les parents .....	23
<b>Reconnaître l'excellence</b> .....	24
Médaille du Barreau du Québec .....	24
Mérites du Barreau .....	25
Mérite Christine-Tourigny .....	26
Récipiendaires de la distinction <i>Avocat émérite</i> 2009 .....	27
<b>Le personnel du Barreau</b> .....	28
Direction générale .....	28
Bureau du syndic .....	28
Communications .....	29
École du Barreau .....	29
Finances .....	30
Formation continue .....	30
Gestion de l'information .....	30
Greffes .....	30
Inspection professionnelle .....	31
Recherche et législation .....	31
Ressources humaines et stratégie .....	31
Ressources matérielles .....	31
Service aux membres .....	32
Technologies de l'information .....	32
<b>L'assemblée générale annuelle des membres</b> .....	35
<b>Le Conseil général</b> .....	36
<b>Le Comité exécutif</b> .....	40

Note : Dans ce rapport annuel, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s’y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

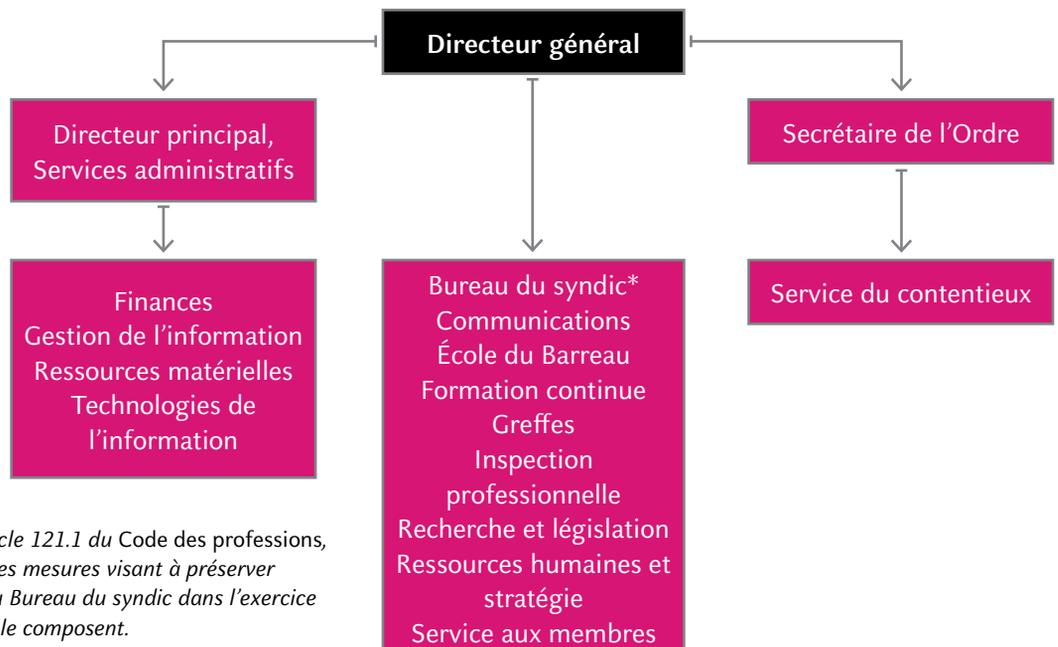
<b>Les cotisations annuelles 2009-2010</b> .....	44
Répartition de la cotisation annuelle.....	44
<b>Administration des registres</b> .....	47
Le Tableau de l’Ordre et les permis d’exercice.....	47
Registre des sociétés par actions (S.P.A.) et sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) .....	48
Registre des testaments et mandats en cas d’incapacité.....	49
<b>Le rapport du Bureau du syndic</b> .....	50
Arbitrage.....	52
Le Conseil de discipline .....	53
<b>Les comités et groupes de travail du Barreau</b> .....	53
Le Conseil de discipline .....	53
Le Comité de révision des plaintes.....	59
Le Comité du Fonds d’indemnisation.....	62
Le Comité d’accès à la profession .....	63
L’Inspection professionnelle du Barreau .....	65
Le Comité d’inspection professionnelle .....	67
Le Comité des équivalences .....	68
Le Comité de la formation des avocats .....	70
Le Comité de la formation professionnelle.....	71
Le Comité sur la formation continue obligatoire.....	72
Le Comité des requêtes .....	73
Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances .....	75
Le Comité accréditeur en médiation familiale .....	76
Le Comité sur l’exercice illégal de la profession d’avocat .....	77
Le Comité exécutif sur l’exercice illégal.....	78
Rapport d’activité du Comité sur la sténographie .....	79
<b>États financiers • Barreau du Québec</b>	
Avis aux membres du Barreau du Québec .....	83
Bilan cumulé .....	84
Revenus et dépenses cumulés.....	86
Flux de trésorerie cumulés .....	88
<b>États financiers • École du Barreau</b>	
Avis aux membres du Barreau du Québec .....	89
Revenus et dépenses.....	90
Surplus investis en immobilisations et surplus libres.....	91
Surplus réservés.....	92
Flux de trésorerie .....	93
Bilan .....	94

Le Barreau du Québec est au service de 8 000 000 de Québécois.

## Structure politique



## Structure administrative



\* Rappelons qu'en vertu de l'article 121.1 du Code des professions, le Conseil général doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du Bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent.



# PRÉSENTATION

20092010



Barreau  
du Québec





## Le rapport du bâtonnier



Mon entrée en fonction, comme vice-président puis comme bâtonnier, s'est faite sous le signe de la diversité de notre profession, source de sa richesse. Je m'étais aussi fixé comme objectifs de valoriser la contribution indispensable de l'avocat à la société; de proposer des mesures concrètes de conciliation travail-famille; d'améliorer l'accessibilité de la formation continue partout au Québec et d'accorder une attention particulière aux avocats retraités et aux futurs retraités.

J'ai eu à cœur que le Barreau demeure une institution forte au service de la société québécoise, une institution qui assume le leadership nécessaire pour remplir sa mission de protection du public et pour accroître l'accessibilité à la justice. Si ce bâtonnat a été intense et

que plusieurs dossiers passionnants ont sollicité notre Barreau, j'estime que nous avons pu répondre aux attentes grâce notamment à une culture du travail d'équipe et à une préoccupation constante pour le public et nos membres. J'ai eu, pour me soutenir dans mes ambitions, l'immense privilège de compter sur une magnifique équipe que sont les membres du Conseil général et plus particulièrement les membres de son Comité exécutif.

J'estime que nous avons pu répondre aux attentes grâce notamment à une culture du travail d'équipe et à une préoccupation constante pour le public et nos membres.

### Se servir de notre diversité pour mieux rayonner

Il était clair pour moi qu'il fallait faire encore plus d'efforts pour valoriser notre diversité d'origine, de culture, de formation, de clientèle et de pratique. Je pense aux avocats québécois qui offrent leurs services à des publics diversifiés dans toutes les provinces du Canada, dans une trentaine de villes en Ontario, dans une quinzaine d'États américains, dans plus de 60 pays. Je pense aussi aux 8 000 jeunes avocats et 600 retraités, aux 1 000 juristes de l'État, aux 400 procureurs de la Couronne, aux 360 avocats d'aide juridique, aux 2 500 avocats de contentieux d'entreprise, aux professeurs, à ceux qui œuvrent dans des municipalités, des hôpitaux, des commissions scolaires, des CLSC, à ceux qui font d'énormes transactions d'affaires, à ceux qui font du *pro bono*, à ceux qui rendent des services aux citoyens, aux entreprises et à ceux moins bien nantis. Bref, à tous les avocats et avocates qui servent leurs clients avec compétence et qui jouent un rôle indispensable dans la société.

À cet égard, le programme de formation continue obligatoire mis en place, qui reconnaît des formations allant de l'écologisation de la pratique aux normes des installations électriques, en passant par des activités plus traditionnelles, est représentatif de toute cette diversité. Un an près l'entrée en vigueur du règlement, je ne doute pas que tous les efforts ont été faits pour que cette nouvelle obligation, indispensable, s'impose à nous le plus naturellement possible.

## Défendre nos valeurs et protéger les plus vulnérables

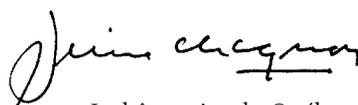
Le Barreau du Québec exerce sa mission de défense de la primauté du droit et de promotion des valeurs démocratiques en plus de jouer un rôle d'agent de changement dans la société en prenant régulièrement position sur plusieurs projets de loi. En ce sens, le Barreau se veut le conseiller privilégié du gouvernement. Sous mon bâtonnat, plusieurs dossiers nous ont interpellés quant à nos choix de valeurs comme société libre et démocratique. Je pense notamment à la politique en itinérance, aux questions de santé mentale et de justice, au profilage racial, à l'intégration des immigrants, aux principes de justice pénale pour les jeunes contrevenants, au développement durable, à la discrétion judiciaire, à l'indépendance du Commissaire à l'éthique et à la déontologie de l'Assemblée nationale, aux mégaprocès, aux banques de données génétiques, à l'immunité accordée aux propriétaires de véhicules hors route, etc.

**Le Barreau du Québec exerce sa mission de défense de la primauté du droit et de promotion des valeurs démocratiques en plus de jouer un rôle d'agent de changement dans la société en prenant régulièrement position sur plusieurs projets de loi.**

Compte tenu de sa mission de protection du public, le Barreau se devait d'être de tous ces débats parce qu'ils contribuent à nous définir comme société. Le rôle du Barreau et de ses membres est essentiel en ce que nous rappelons régulièrement au législateur les fondements de notre société de droit et l'exigence de respecter les droits fondamentaux sur lesquels repose notre vivre-ensemble.

Par ailleurs, le Barreau ne peut se contenter de réagir et doit aussi être proactif, faire des propositions et amorcer les débats futurs. C'est pourquoi j'ai demandé à des avocats de réfléchir notamment à de meilleurs mécanismes pour protéger les épargnants; de faire des propositions en regard du régime fiscal et des règles de taxation qui procurent un avantage aux entreprises, aux organismes publics et aux travailleurs autonomes par rapport aux citoyens « ordinaires »; de participer à la réflexion sur les soins appropriés en fin de vie.

Le temps est venu de passer le flambeau à d'autres, afin de nourrir cette belle diversité et de faire en sorte que l'institution progresse en tenant compte des enjeux de notre société.



Le bâtonnier du Québec,  
M<sup>e</sup> Pierre Chagnon

## Le rapport du directeur général



Au cours de l'exercice financier 2009-2010, le projet ayant mobilisé le plus les forces vives de l'organisation a été sans contredit la mise en place des opérations entourant l'entrée en vigueur de la formation continue obligatoire.

### Prévention et amélioration des compétences

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, tous les avocats du Québec ont l'obligation de suivre 30 heures de formation continue reconnue par période de 24 mois. Un an après l'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*, le Barreau du Québec a offert aux membres 322 activités de formation continue, dont 161 activités réparties dans différentes régions du Québec à l'extérieur des sections de Montréal et de Québec, ce qui représente 50 % de la formation offerte. Au total, 1 561 heures de formation ont été données, et 10 658 membres se sont inscrits aux activités de formation continue. Par ailleurs, le Comité sur la formation continue obligatoire du Barreau du Québec a reconnu plus de 4 750 activités de formation continue offertes par quelque 525 dispensateurs différents : milieu de travail, association, institution. Sans relâche, le Barreau œuvre à améliorer son offre de formation afin qu'elle soit à la fine pointe des exigences de l'exercice de la profession. Pour ce faire, neuf comités consultatifs composés d'avocats provenant de tous les milieux ont été créés et valident pour le Barreau les besoins exprimés par les membres.

Toujours dans le but de maintenir et d'optimiser les compétences des membres, le Conseil général du Barreau a adopté le *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats*. Le règlement a été approuvé par l'Office des professions en février dernier et il a été publié à la *Gazette officielle* du Québec le 10 mars 2010. Ce nouveau règlement entrera donc en vigueur dans la prochaine année financière, mais d'ores et déjà, le Barreau prépare ses membres à répondre aux exigences de ce nouveau règlement. Ainsi, l'Inspection professionnelle offre des séances de formation et distribuera prochainement un règlement annoté pour faciliter la compréhension des différentes dispositions, des modèles de formulaires pour aider les avocats à se conformer aux exigences réglementaires ainsi qu'une foire aux questions qui apportera des réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Avec ces deux projets d'envergure, le Barreau investit dans le volet prévention de son plan stratégique lequel vient à échéance en 2010.

## Actualisation du plan stratégique 2006-2010

Au cours de l'année 2009, le Barreau a entrepris d'actualiser son plan stratégique pour que les orientations choisies respectent l'évolution de l'environnement dans lequel il œuvre. Pour ce faire, il a mandaté le Comité de planification stratégique de réaliser les travaux d'actualisation. Toute l'année, des consultations tant auprès des instances décisionnelles que des membres de l'équipe de direction ont eu lieu, et de nouvelles pistes d'orientation se dégagent. Les recommandations du comité soulignent l'importance de poursuivre les efforts entrepris depuis 2006 en maintenant la prévention comme un axe fondamental d'orientation. Toutefois, cet axe doit désormais s'enrichir des concepts de valorisation du Barreau et de la profession.

Le nouveau plan couvrira la période 2010-2014 et devrait être entériné par les instances du Barreau au cours de l'été 2010.

## Modernisation de l'administration

Parallèlement à tous ces projets, nous avons continué la modernisation de nos systèmes informatiques en lien avec nos opérations courantes. Ainsi, nous avons travaillé à implanter un nouveau logiciel comptable qui permettra au Barreau d'avoir une structure comptable qui reflète davantage ses besoins et ses priorités.

Dans le cadre du processus d'inscription annuelle, nous avons également offert aux cabinets un module de gestion informatisée conçu spécialement pour eux, afin de leur permettre de mettre à jour facilement tous les comptes en fidéicommis, de payer les cotisations et de faire le suivi des obligations professionnelles des avocats œuvrant dans leur cabinet. Cette amélioration a été développée avec l'aide de cabinets et répond à un besoin exprimé par ceux-ci.

## De plus en plus près des citoyens

Dans la dernière année, le Barreau a été de plus en plus près des citoyens avec, notamment, une présence télévisuelle quasi constante.

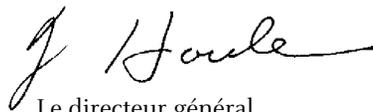
Le Barreau s'est adressé au public pour l'informer de ses droits et obligations par l'entremise de 13 émissions de la série *Le Droit de savoir* coproduite par le Barreau du Québec et Télé-Québec et diffusée à Canal savoir et bientôt sur les ondes de Télé-Québec et à tou.tv. Il a également poursuivi la promotion de l'assurance juridique qui favorise l'accès aux services juridiques et à la justice. Cette campagne de promotion a pris la forme de témoignages diffusés

**Le Barreau du Québec ne cesse d'élargir son champ d'action et de se rapprocher de ceux qu'il dessert tout en investissant dans les outils de prévention et de protection du public.**

sur des chaînes spécialisées aux heures de grande écoute. Il a de plus lancé, l'automne dernier, le *Guide pratique d'accès à la justice* en collaboration avec les éditions Protégez-vous.

Le Barreau du Québec ne cesse d'élargir son champ d'action et de se rapprocher de ceux qu'il dessert tout en investissant dans les outils de prévention et de protection du public.

Je remercie le bâtonnier Chagnon de sa collaboration et de son engagement ainsi que tous les membres de nos instances pour la clairvoyance de leurs décisions et la prévoyance de leurs actions.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Houle', with a stylized flourish at the end.

Le directeur général,  
Jacques Houle, avocat, M.B.A., C.R.I.A.

## **Le Barreau : agent de changement dans la société**

Le Barreau du Québec a pour principale mission de protéger le public. En lien direct avec cette mission, le Barreau a la responsabilité de mettre à jour la législation et la réglementation professionnelles applicables aux avocats. Un volet important de la mission sociale du Barreau consiste aussi à participer à l'amélioration de la législation et de l'administration de la justice. Les interventions du Barreau visent notamment à assurer le respect des droits fondamentaux, la primauté du droit, l'encadrement des pouvoirs discrétionnaires de l'État, l'équité procédurale et l'indépendance judiciaire.

Le Barreau du Québec intervient auprès du législateur en analysant et en commentant les projets de loi. Dans le cadre de ses travaux, il est appelé à rencontrer les représentants de divers ministères, dont les ministères fédéraux et provinciaux de la Justice, pour discuter de législation et d'administration de la justice. Le Barreau rencontre les représentants des tribunaux administratifs et judiciaires dans le cadre de comités de liaison. Il est aussi appelé à intervenir judiciairement pour défendre des principes d'intérêt public. À ce sujet, le Barreau a adopté une politique relative à l'intervention dans les débats judiciaires.

En ligne avec son plan stratégique, le Barreau cherche par ses interventions législatives à prévenir les risques de litige et les atteintes aux droits des citoyens. Le Barreau intervient le plus tôt possible dans le processus législatif, avant le dépôt des projets de loi lorsque cela est possible, avec la collaboration des ministères initiateurs de la législation. Cela suppose le développement de liens de confiance et de collaboration entre les institutions concernées et le Barreau.

Cette collaboration a évolué de façon intéressante en 2009-2010, notamment avec les ministères de la Justice du Québec et du Canada, le ministère des Finances, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et l'Office de protection du consommateur du Québec, l'Autorité des marchés financiers et le ministère du Revenu.

## Législation, réglementation et débats publics

Pour participer à l'évolution de la législation et aux débats publics en matière de justice, le Barreau du Québec compte sur l'appui de quelque 40 comités. Au cours de l'exercice 2009-2010, il y a eu 79 interventions législatives ou réglementaires qui ont été menées à bien auprès du législateur.

Le Barreau du Québec a comparu en commission parlementaire à Québec au sujet des divers projets de loi suivants :

- Le projet de loi 43, *Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés au tabac*
- Le projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives*
- Le projet de loi 63, *Loi sur les sociétés par actions*
- L'avant-projet de loi, *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale*
- Le *Rapport sur les véhicules hors route*, Article 87.1 de la *Loi sur les véhicules hors route*
- Le projet de loi 83, *Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques*

Le Barreau a produit un certain nombre d'interventions législatives dans les projets de loi provinciaux notamment :

- Les recommandations du Comité en droit de la famille concernant la tarification des honoraires des médiateurs
- Le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale*
- Le traitement judiciaire des troubles de comportement chez les jeunes
- La réforme des dispositions législatives sur les recours collectifs
- Les commentaires du Barreau du Québec concernant le projet de loi 27, *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*
- L'examen du document d'orientation du ministère de la Justice sur la réforme du *Code de procédure civile*
- Le projet de loi 35, *Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail afin notamment de majorer certaines indemnités de décès et certaines amendes et d'alléger les modalités de paiement de la cotisation pour les employeurs*
- Le projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques*
- Le projet de loi 26, *Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée*

- Le projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales concernant la sécurité dans les tribunaux judiciaires*
- Le projet de loi 48, *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*
- Le projet de loi 58, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines*
- Le projet de loi 53, *Loi instituant le poste de Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles*
- L'avant-projet de loi, *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale*
- Le projet de loi 77, *Loi modifiant la Loi sur le cadastre et le Code civil*

Le Barreau du Québec a comparu à la Chambre des communes sur le projet de loi C-8, *Loi concernant les foyers familiaux situés dans les réserves des Premières nations et les droits ou intérêts matrimoniaux sur les constructions et terres situées dans ces réserves.*

Le Barreau a également produit un certain nombre d'interventions législatives sur les projets de loi fédéraux, notamment dans les projets de loi suivants :

- Le projet de loi C-14, *Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire)*
- Le projet de loi C-15, *Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*
- Le projet de loi C-291, *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (entrée en vigueur des articles 110, 111 et 171)*
- Le projet de loi C-19, *Loi modifiant le Code criminel (investigation et engagement assorti de conditions)*
- Le projet de loi C-336, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (conflit collectif)*
- Le projet de loi S-4, *Loi modifiant le Code criminel (vol d'identité et infractions connexes)*
- Le projet de loi C-25, *Loi modifiant le Code criminel (restriction du temps alloué pour détention sous garde avant prononcé de la peine)*
- Le projet de loi C-26, *Loi modifiant le Code criminel (vol d'automobile et trafic de biens criminellement obtenus)*
- Le projet de loi S-5, *Loi modifiant le Code criminel et autre loi (Loi sur l'abrogation du registre des armes d'épaule)*
- Le projet de loi C-340, *Loi modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (publication de renseignements)*

- Le projet de loi S-2, *Loi modifiant la Loi sur les douanes*
- Le projet de loi C-31, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers et la Loi sur l'identification des criminels et une autre loi en conséquence*
- Le projet de loi C-362, *Loi modifiant le Code criminel (vol d'identité)*
- Le projet de loi C-391, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu (abrogation du registre des armes d'épaule)*
- Le projet de loi C-388, *Loi modifiant le Code criminel (discrétion judiciaire)*
- Le projet de loi C-36, *Loi modifiant le Code criminel (Loi renforçant la sévérité des peines d'emprisonnement pour les crimes les plus graves)*
- Le projet de loi C-422, *Loi modifiant la Loi sur le divorce (partage égal du rôle parental) et d'autres lois en conséquence*
- Le projet de loi C-34, *Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois (Loi protégeant les victimes des délinquants sexuels)*
- Le projet de loi C-42, *Loi modifiant le Code criminel (Loi mettant fin à l'octroi de sursis à l'exécution de peines visant des crimes contre les biens ainsi que d'autres crimes graves)*
- Le projet de loi C-35, *Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États (Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme)*

Avec l'Office de protection du consommateur, le Barreau collabore à la mise à jour de la loi avant le dépôt prochain d'un projet de loi concernant le crédit. Dans le même ordre d'idées,

le Barreau échange avec le ministère des Affaires municipales au sujet d'un document de travail appelé à devenir un projet de législation sur l'aménagement du territoire. Par ailleurs, le Barreau collabore à la réforme du *Code de procédure civile* en nourrissant la réflexion gouvernementale.

Ce sont là quelques exemples qui illustrent le souci du Barreau du Québec d'agir en prévention et en amont du processus législatif tout en développant des liens de confiance avec le gouvernement et les organismes concernés et en faisant valoir ses préoccupations pour la protection des droits des citoyens et la pratique des avocats.

**Le Barreau du Québec rencontre régulièrement les représentants des ministères de la Justice du Québec et du Canada pour échanger et discuter de diverses questions liées à l'administration de la justice, notamment dans le cadre des comités bipartites Barreau/Justice.**

## Administration de la justice

Le Barreau du Québec rencontre régulièrement les représentants des ministères de la Justice du Québec et du Canada pour échanger et discuter de diverses questions liées à l'administration de la justice, notamment dans le cadre des comités bipartites Barreau/Justice. Une attention particulière a été apportée au Rapport du Vérificateur général du Québec de 2009 sur la gestion des ressources judiciaires. Les objectifs d'accès à la justice, de primauté du

droit et de saine administration de la justice sont partagés par le Barreau et le ministère de la Justice du Québec, et nous visons la collaboration dans la mise en œuvre de nos plans stratégiques respectifs.

Le Barreau du Québec participe en outre à de nombreux comités de liaison avec les tribunaux administratifs et les tribunaux judiciaires dont le mandat est d'identifier les problèmes d'administration de la justice et de proposer la mise en application de solutions appropriées.

## Interventions judiciaires

En juillet 2009, le Barreau a adopté une politique relative à l'intervention du Barreau du Québec dans les débats judiciaires. Le Barreau intervient si la question en litige est suffisamment importante relativement à la mission du Barreau du Québec pour justifier une intervention aux débats. Les questions en litige qui méritent une attention particulière portent notamment sur le secret professionnel, l'indépendance judiciaire, la saine administration de la justice et les droits fondamentaux. Le Barreau du Québec est intervenu à la Cour suprême dans l'*affaire Omar Khadr* (droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne). Le Barreau est aussi intervenu notamment dans la constitutionnalité des dispositions du projet de loi C-2 (modification au *Code criminel*).

L'action du Barreau du Québec influe sur les décisions en matière de primauté du droit et de saine administration de la justice. Dans la réalisation de son mandat de protection du public et de sa mission sociale, le Barreau nourrit un dialogue direct et constant avec les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Le Barreau constitue ainsi un agent de changement dans la société.

En juillet 2009, le Barreau a adopté une politique relative à l'intervention du Barreau du Québec dans les débats judiciaires. Le Barreau intervient si la question en litige est suffisamment importante relativement à la mission du Barreau du Québec pour justifier une intervention aux débats.

## Regard sur les membres

Dans le cadre de l'inscription annuelle et du sondage socio-économique, le Barreau du Québec a demandé à ses membres de lui fournir davantage d'information, dont des données socio-démographiques, afin que l'Ordre puisse mieux connaître les groupes qui le composent et ainsi ajuster ses communications et services. Voici quelques faits saillants tirés des données reçues et quelques réalisations en lien avec ces groupes.

### Regard sur les jeunes

Les jeunes avocats de dix ans et moins de pratique font l'objet d'attentions particulières grâce à des activités organisées pour eux avec le soutien du Barreau du Québec : Congrès de l'Association des jeunes barreaux du Québec (AJBQ), pages dédiées aux jeunes praticiens dans le *Journal du Barreau*, activité de « speed-mentorat » visant notamment à réunir des étudiants de l'École du Barreau et des jeunes avocats œuvrant en entreprise et édition du *Guide du nouvel avocat*.

### Proportion des avocats comptant 10 ans de pratique et moins au sein du Barreau du Québec

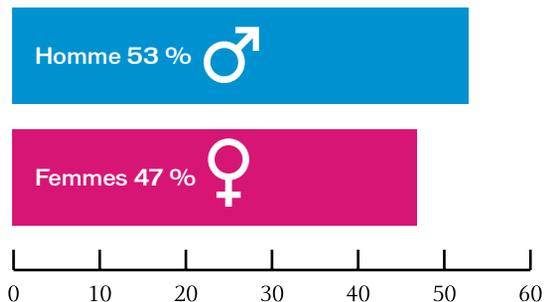
10 ans de pratique et moins	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Femmes	4794	60	4847	60	5303	60	4989	61
Hommes	3222	40	3250	40	3503	40	3229	39
<b>TOTAL</b>	<b>8016</b>	<b>100</b>	<b>8097</b>	<b>100</b>	<b>8806</b>	<b>100</b>	<b>8218</b>	<b>100</b>
% sur total des membres	36 %		36 %		38 %		35 %	

Note : Le nombre total de membres est de 23 263.

### Regard sur les femmes dans la profession

Depuis plusieurs années, à l'initiative du Comité des femmes dans la profession et dans le cadre de la Journée internationale de la femme, le Barreau du Québec organise un évènement bénéfique qui réunit les femmes des milieux communautaires, des affaires et du milieu juridique.

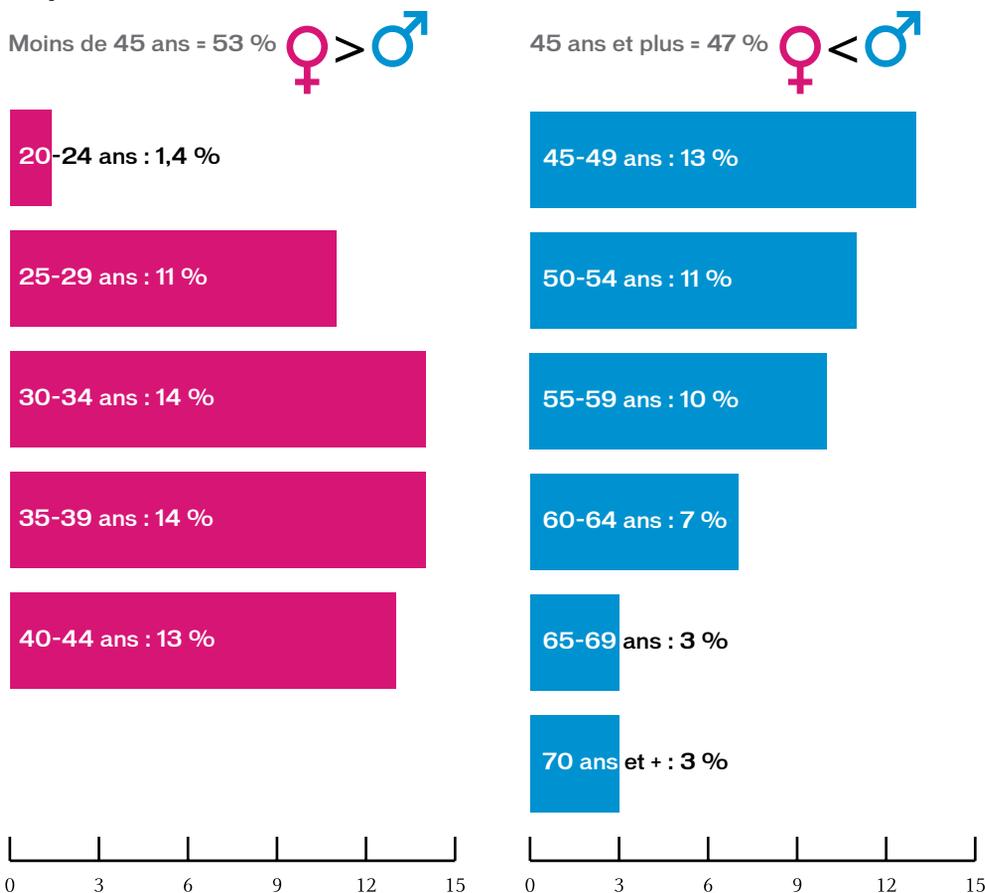
## Répartition des membres



## Regard sur les groupes d'âge des membres

Tout en créant des activités pour les jeunes, le Barreau offre maintenant la catégorie « Avocat à la retraite », qui permet aux membres qui ne pratiquent plus de conserver leur titre sous réserve de conditions très précises.

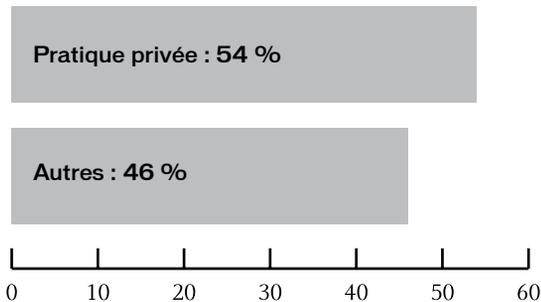
## Répartition des membres



## Regard sur l'exercice du droit

L'avocat portant toge et rabat pour plaider devant le tribunal est une image familière quand on pense à la profession d'avocat. Toutefois, il existe une majorité d'avocats qui ont relevé des défis novateurs dans d'autres champs d'une profession qui offre de plus en plus de diversité. En 2008, le Barreau a effectué une enquête socio-économique auprès de tous les avocats. Vous pouvez consulter les faits saillants de cette enquête au [www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca).

### L'exercice du droit :



Note : données du sondage socio-économique de 2008

## Regard sur la diversité

### Nombre d'avocats ayant volontairement indiqué l'appartenance à l'un de ces groupes

	Hommes	Femmes
Autochtones	29	39
Minorités visibles	429	562
Handicapés	56	41

Note : données de 2009-2010 non exhaustives, cette question de l'inscription annuelle étant facultative.

## Regard sur les parents

Le Barreau offre un programme d'aide aux nouveaux parents appelé « Bébé Bonus ».

### Bénéficiaires du programme « Bébé Bonus »

	Femmes	Hommes	Total	% Hommes
2005-2006	395	33	428	8 %
2006-2007	383	57	440	13 %
2007-2008	382	58	440	13 %
2008-2009	447	71	518	14 %
2009-2010	486	74	560	13 %

Note : ces données ne reflètent pas le nombre total de naissances et d'adoptions parmi les membres, mais plutôt le nombre de membres qui se sont prévalus du programme « Bébé Bonus ».

# Reconnaître l'excellence

Voici les récipiendaires de la Médaille, des Mérites et de la distinction *Avocat émérite* de l'année 2009.

## Médaille du Barreau du Québec

Plus haute distinction décernée par le Barreau du Québec, la Médaille a été décernée au juge Charles Doherty Gonthier, C.C., c.r., Ad. E. Détenteur d'un *Bachelor of Civil Law* de l'Université McGill, admis au Barreau en 1952, il a exercé la profession d'avocat dans des cabinets privés de renom pendant plusieurs années à Montréal. Très engagé dans son milieu, il a été nommé conseiller de la Reine en 1971, puis juge à la Cour supérieure du Québec en octobre 1974.

En 1983, il est devenu président de la Commission des juges nationaux de la Première conférence mondiale sur l'indépendance de la justice à Montréal. De 1986 à 1987, il a occupé le poste de président de l'Institut canadien de l'administration de la justice, puis il est devenu président de la Conférence canadienne des juges de 1988 à 1989. Il a été nommé juge à la Cour d'appel du Québec en mai 1988, et moins d'un an plus tard, le 1<sup>er</sup> février 1989, juge à la Cour suprême du Canada, où ses décisions ont appuyé les notions d'équité et de bonne foi, particulièrement en matière contractuelle.

Parallèlement à ces activités, il devient membre du conseil d'administration du Musée McCord d'histoire canadienne, ce qui témoigne de son intérêt pour les arts. Nommé Chevalier de l'Ordre des palmes académiques de France en 1988, il reçoit un doctorat honoris causa de l'Université McGill en 1990, de l'Université de Montréal en 2002 et de l'Université d'Ottawa en 2003. La Médaille du Barreau de Montréal lui est remise la même année.

Décédé le 16 juillet 2009, soit quelques semaines après avoir reçu la Médaille du Barreau, le juge Gonthier avait pris sa retraite de la Cour suprême le 31 juillet 2003 pour ensuite devenir avocat-conseil dans un grand cabinet de Montréal. Président du conseil d'administration du Centre de droit international du développement durable à la Faculté de droit de l'Université McGill, dont il a été *Wainwright Senior Research Fellow*, il est également devenu commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications, l'organisme cryptologique national du Canada, en août 2006. Il a aussi été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada le 3 mai 2007.



En 1983, il est devenu président de la Commission des juges nationaux de la Première conférence mondiale sur l'indépendance de la justice à Montréal.



## Mérites du Barreau

Quatre membres ont été honorés, soient M<sup>e</sup> Marie-Josée Brodeur, Ad. E., M<sup>e</sup> Francis Gervais, Ad. E., M<sup>e</sup> Pierre Paradis, Ad. E., et M<sup>e</sup> Jacques Deslauriers, Ad. E.

M<sup>e</sup> Marie-Josée Brodeur, Ad. E., concentre sa pratique en droit de la famille depuis 30 ans. Avocate aguerrie, elle est reconnue pour son expertise dans son domaine, ce qui en fait une conférencière et une formatrice appréciée, aussi bien à l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec qu'à la Faculté de droit de l'Université Laval. Elle s'est engagée à titre de bénévole dans plusieurs causes, comme celle des enfants handicapés, tout en s'impliquant activement dans sa profession. Récemment, elle s'est vu confier la présidence du comité ad hoc du Barreau de Québec sur la réforme du *Code de procédure civile* en matière familiale. Elle est également membre de plusieurs comités au sein du Barreau du Québec.

M<sup>e</sup> Francis Gervais, Ad. E., avocat reconnu pour sa rigueur et son professionnalisme, s'est dévoué aux intérêts du Barreau du Québec et à ceux de ses confrères. Dès la création du district judiciaire de Laval, il a ainsi fait partie du comité provisoire et du premier conseil du Barreau de Laval, pour finalement en devenir le bâtonnier pour l'année 1993-1994. Il a assumé la présidence de l'Association des avocats et avocates de province de 1996 à 1997. Son parcours s'est poursuivi en devenant bâtonnier du Barreau du Québec (2001-2002) et président de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (2003-2004). Le Barreau du Québec lui décernait la distinction *Advocatus Emeritus* en 2007. Soucieux de contribuer à la formation des futurs avocats, il est également professeur à l'École de formation professionnelle du Barreau depuis 1983.

M<sup>e</sup> Pierre Paradis, Ad. E., admis au Barreau en 1969, a œuvré durant toute sa carrière en pratique privée dans un cabinet de Thetford Mines. Il est actif tant au sein de sa communauté qu'au Barreau du Québec. Bâtonnier du Barreau d'Arthabaska en 1990-1991, il a été membre de plusieurs comités du Barreau (Comité administratif, Comité des requêtes, Comité sur la planification stratégique, Comité sur l'information juridique). Il a aussi été membre du conseil d'administration de la Corporation de services avant d'être son trésorier, et enfin son président depuis 2004. Pierre Paradis a œuvré au sein de plusieurs organismes de charité et a été président d'honneur de diverses fondations. Pour souligner son engagement, on lui remet une Médaille émise à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Reine.

M<sup>e</sup> Jacques Deslauriers, Ad. E., a contribué à la formation de milliers de futurs membres de la profession. Professeur titulaire à l'Université Laval depuis de nombreuses années, il a aussi œuvré comme professeur invité à l'Université d'Ottawa, de Sherbrooke et de Montréal. De 1975 à 1998, il a enseigné à l'École de formation professionnelle du Barreau. Il demeure une référence dans le domaine des sûretés, de l'insolvabilité et de la réorganisation des sociétés. Il a d'ailleurs publié de nombreux ouvrages de référence à ce sujet, en plus d'être invité à participer à la formation continue des membres de la magistrature. Il siège aussi au Comité sur les sûretés du Barreau du Québec. M<sup>e</sup> Deslauriers est à ce point

convaincu de l'importance de former la relève qu'il a créé le Fonds Jacques Deslauriers, pour lequel il a personnellement déboursé 125 000 \$. Ce fonds est destiné à promouvoir les études de deuxième cycle en droit civil par l'attribution de bourses à des étudiants particulièrement méritants.

## Mérite Christine-Tourigny

Juanita Westmoreland-Traoré, juge à la Cour du Québec, a été admise au Barreau du Québec en 1969, et au Barreau du Haut-Canada en 1997. Elle a eu un parcours remarquable à plusieurs égards. Par son leadership et son engagement, elle a contribué à ouvrir de nouveaux horizons aux femmes de toutes les origines ethniques dans la profession, et fait en sorte que le milieu juridique présente un visage plus représentatif de la société.

Juanita Westmoreland-Traoré a œuvré à titre d'avocate en pratique privée pendant plusieurs années (1970-1976), mais s'est également consacrée à l'enseignement à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (1972-1976), puis au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (1976-1991). Membre de la Commission canadienne des droits de la personne de 1983 à 1985, elle a été la première présidente du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec (1985-1990). Présidente de la Commission de l'équité en matière d'emploi de l'Ontario (1991-1995), elle a été conseillère des Nations Unies auprès de la Commission de vérité et de justice en Haïti. Doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Windsor de 1996 à 1999, elle est nommée juge à la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec en 1999. Elle est la première femme noire – et la première personne d'origine africaine – à accéder à la magistrature au Québec. Parallèlement, elle s'est engagée au sein de plusieurs causes et associations.

Diplômée de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et détentrice d'un doctorat d'État en droit public de l'Université de Paris II, elle a reçu un doctorat honoris causa de l'Université d'Ottawa et de l'Université du Québec à Montréal.

Officier de l'Ordre national du Québec depuis 1991, médaillée de l'Université de Montréal pour sa contribution aux droits de la personne, elle a reçu de nombreux prix, dont le Prix Alan-Rose pour les droits de la personne et le Prix *Jackie Robinson Achievement Award*.



Elle est nommée juge à la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec en 1999. Elle est la première femme noire – et la première personne d'origine africaine – à accéder à la magistrature au Québec.

## Récipiendaires de la distinction Avocat émérite 2009

- M<sup>e</sup> Bernard Amyot, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> René Amyot, c.r., Ad. E. (Québec)  
M<sup>e</sup> William David Angus, c.r., Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> François Aquin, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Giuseppe Battista, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Jean-Louis Baudouin, c.r., Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Marcel Beaudry, c.r., Ad. E. (Outaouais)  
M<sup>e</sup> Marc Bellemare, Ad. E. (Québec)  
M<sup>e</sup> France Bergeron, Ad. E. (Saguenay-Lac-Saint-Jean)  
M<sup>e</sup> Louis P. Bernier, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Jean G. Bertrand, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Ann Bigué, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Stéphane Bourgon, Ad. E. (Laurentides/Lanaudière)  
M<sup>e</sup> Jules Brière, Ad. E. (Québec)  
M<sup>e</sup> William Brock, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Brodeur, Ad. E. (Québec)  
M<sup>e</sup> Henri Brun, Ad. E. (Québec)  
M<sup>e</sup> Michel Décary, c.r., Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Pierre Delisle, c.r., Ad. E. (Québec)  
M<sup>e</sup> Jacques Deslauriers, Ad. E. (Québec)  
M<sup>e</sup> Gaston Desrosiers, Ad. E. (Bas-St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine)  
Le juge Charles Doherty Gonthier, C.C., c.r., Ad. E. (Montréal)  
Le bâtonnier J. Michel Doyon, c.r., Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> François Dupin, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> L. Jean Fournier, C.M., C.Q., Ad. E. (Mauricie)  
M<sup>e</sup> Pascale Fournier, Ad. E. (Outaouais)  
M<sup>e</sup> Stella Gabbino, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r., Ad. E. (Québec)  
M<sup>e</sup> Linda Goupil, Ad. E. (Québec)  
M<sup>e</sup> Georges R. Hendy, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Jean Hétu, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Yves Joli-Cœur, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Claude Joyal, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Landry, Ad. E. (Bedford)  
M<sup>e</sup> Robert-Max Lebeau, Ad. E. (Longueuil)  
M<sup>e</sup> Jane Meagher, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Jean-Pierre Ménard, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Marie-José Nadeau, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Warren J. Newman, Ad. E. (Outaouais)  
Le bâtonnier Denis Paradis, C.P., Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Chantal Perreault, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Thérèse Rousseau-Houle, Ad. E. (Québec)  
M<sup>e</sup> Isabel J. Schurman, Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Manuel Shacter, c.r., Ad. E. (Montréal)  
M<sup>e</sup> Roger Tassé, O.C., c.r., Ad. E. (Outaouais)  
M<sup>e</sup> Martine Turcotte, Ad. E. (Montréal)

# Le personnel du Barreau

## Direction générale

Chantale Sabourin, secrétaire

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du contentieux

M<sup>e</sup> Gaston Gauthier, contentieux

M<sup>e</sup> Frédéric Gouin, secrétaire

Cabinet du bâtonnier

M<sup>e</sup> Jacques Houle, directeur général

Annie Langlois, secrétaire

Christian Lavoie, directeur principal Services administratifs

Nathalie Roy, adjointe du bâtonnier et du vice-président

Suzanne Laberge, inspectrice-enquêtrice

Normand Lacoste, inspecteur-enquêteur

M<sup>e</sup> Marie-France Laforce, avocate responsable à l'accueil et à l'information

M<sup>e</sup> Sylvie Lambert, avocate à la conciliation

Line Lanouette, secrétaire

M<sup>e</sup> Luc Lapierre, syndic adjoint

Francine Leroux, secrétaire

M<sup>e</sup> Guylaine Mallette, syndique adjointe

M<sup>e</sup> Daniel Mandron, syndic adjoint

Monique Massicotte, secrétaire

Diane Midgley, réceptionniste-préposée à l'information

Diane Miron, préposée à l'inspection et secrétaire adjointe

M<sup>e</sup> Jean-Michel Montbriand, syndic adjoint

Jacynthe Morin, secrétaire de relève

M<sup>e</sup> Brigitte Nadeau, syndique adjointe

M<sup>e</sup> Natalia Ouellette, avocate à la conciliation

Evelyne Paillé, analyste

Service des enquêtes

Fernando Pezo, commis de service

M<sup>e</sup> Anne Provost, avocate à la conciliation

Louise Rochon, préposée

Gestion des dossiers à l'Inspection

M<sup>e</sup> Josée Roussin, avocate à la conciliation

Nicole Roy, secrétaire

M<sup>e</sup> Miriam Sanschagrin, avocate (temporaire)

Claire Saulnier, secrétaire

Julie Sigouin, secrétaire

Carole St-Laurent, secrétaire

M<sup>e</sup> Michèle St-Onge, syndique

M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibault, syndique adjointe

Nathan Williams, stagiaire avocat (temporaire)

## Bureau du syndic

### Montréal

M<sup>e</sup> Julie Barnabé, avocate à la conciliation

M<sup>e</sup> Marie-Josée Bélinsky, syndique adjointe

Solange Bellavance, secrétaire (temporaire)

Margarette Bernard, secrétaire

M<sup>e</sup> Pierre Bernard, syndic adjoint

Sandra Bertrand, agente d'information

M<sup>e</sup> Guy Bilodeau, syndic adjoint

Armand Bourassa, inspecteur-enquêteur

M<sup>e</sup> Edith Delisle, avocate à la conciliation

Katherine Deslauriers, secrétaire

M<sup>e</sup> Pierre Despatis, syndic adjoint

Bruno Dupont, préposée à la gestion des prises de possession

Hager Eghtedari, secrétaire

M<sup>e</sup> Chantal Fafard, avocate à la conciliation

Nissrine Regragui, inspecteur-enquêteur

Sophie Roberge, secrétaire à l'inspection

Linda Kelley, commis à la numérisation

## **Québec**

M<sup>e</sup> Daniel Gagnon, syndic adjoint  
M<sup>e</sup> Lise Gagnon, avocate à la conciliation  
Marylène Grenier, secrétaire  
M<sup>e</sup> Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint  
M<sup>e</sup> Dominique Jolin, avocate  
Isabelle Martin, secrétaire  
M<sup>e</sup> Patrick Richard, syndic adjoint  
Claudine Vézina, secrétaire-réceptionniste

## **Communications**

Martine Boivin, rédactrice en chef  
*Journal du Barreau*  
France Bonneau, directrice  
Diane Grenon, conseillère  
Évènements corporatifs  
Marie-Hélène Jodoin, secrétaire  
Martine Meilleur, coordonnatrice  
des communications  
Claire Mercier, secrétaire  
Chantale Pelletier, coordonnatrice des  
communications imprimées et électroniques  
Virginie Savard, assistante aux  
communications

## **École du Barreau**

Michel Bal, agent aux dossiers étudiants  
Solange Bastien, secrétaire à  
la documentation  
Diane Berger, préposée  
Services aux étudiants  
Amélie Borges, coordonnatrice  
Services aux étudiants  
Jacinthe Caron, adjointe aux programmes  
Johanne Dubois, commis à la comptabilité

M<sup>e</sup> Manon Dulude, responsable  
du développement de la formation  
continue et des stages internationaux  
Suzanne Gagné, responsable des stages et  
des équivalences  
Lise Marcil, responsable de l'administration  
Thérèse Paradis, préposée à la comptabilité  
Linda Rioux, adjointe aux stages et  
aux services aux étudiants  
M<sup>e</sup> Jocelyne Tremblay, responsable  
des programmes  
M<sup>e</sup> Lise Tremblay, directrice

## **Centre de Montréal**

Lyne Brunet, préposée à l'aide financière  
et aux étudiants  
Marina Goncharova, préposée  
à l'information  
Denise Goyer, préposée aux services  
aux étudiants et aux stages  
Céline Théberge, secrétaire  
M<sup>e</sup> Josée Turcotte, directrice

## **Centre d'Ottawa**

Solange Labrosse, secrétaire-réceptionniste  
Francine Lafrenière, secrétaire  
M<sup>e</sup> Jean-Paul Osborne, directeur

## **Centre de Québec**

M<sup>e</sup> Mabel Dawson, directrice  
Lyne Leclerc, secrétaire-réceptionniste  
Diane-Jasmine St-Pierre, secrétaire  
Louise Villeneuve, préposée aux activités  
de formation et d'évaluation

## **Centre de Sherbrooke**

Rachel Dostie, secrétaire  
Josée Labrecque, secrétaire-réceptionniste  
Guy Morin, directeur

## Finances

Denis Bruneau, directeur  
Josée Dépatie, préposée aux cotisations (temporaire)  
Gaétane Dubé, technicienne comptable aux revenus  
Lyne Dupras, préposée à la comptabilité  
Hélène Graveline, chef comptable  
Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations  
Réjean Maheu, contrôleur  
Kathy Otis, commis à la comptabilité  
Myriam Parent, préposée aux revenus

## Formation continue

M<sup>e</sup> Gilles Bachand, avocat  
M<sup>e</sup> Karine Barrette, adjointe au développement de la formation continue (temporaire)  
Réjane Béranek, préposée (temporaire)  
Michèle Bernard, préposée à l'organisation des activités de formation  
Éric Buke, commis (temporaire)  
M<sup>e</sup> Charles Olivier Tellier Cohen, avocat (temporaire)  
Brigitte Desmarais, préposée-coordonnatrice aux activités de formation  
Claudia Dufлот, préposée à l'organisation des activités de formation  
Charles Hounwanou, préposé (temporaire)  
Francine Labonté, commis (temporaire)  
Nicksara Marre, commis (temporaire)  
M<sup>e</sup> Yannek Ostaficzuk, avocat (temporaire)  
M<sup>e</sup> Caroline Tamraz, avocate (temporaire)  
M<sup>e</sup> Lise Tremblay, directrice  
Tassia Trifiatis, commis (temporaire)  
Marly Villagra, commis (temporaire)

## Gestion de l'information

Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives  
Martin Dufour, coordonnateur en gestion documentaire et archives  
Stéphane Ernst, technicien en gestion des documents et archives  
Isabelle Garofano, technicienne en gestion des documents et archives  
Lucie Grenier, technicienne senior en documentation  
Thérèse Perreault, directrice  
Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives  
Philippe Roby, stagiaire en gestion des documents et archives (temporaire)  
Murielle Vaillancourt, technicienne senior en documentation

## Greffes

Lina Aquino, technicienne juridique au Greffe de discipline et au recouvrement  
Martine Aubry, préposée au Greffe d'arbitrage  
Mirella Bérubé, préposée au Greffe d'arbitrage  
Ariane Boisvert, préposée à l'information et à la numérisation au Greffe de discipline  
Johanne Bouchard, préposée à l'information et à la numérisation au Tableau de l'Ordre  
Sylvie Brisson, technicienne juridique au Greffe de discipline et au recouvrement  
Stéphanie Corbin, technicienne juridique au Greffe de discipline et au recouvrement  
Lucie Corriveau, préposée-coordonnatrice à l'inspection des comptes en fidéicomis  
Élise Dulude, préposée à l'admission et aux inscriptions

Manon Fontaine, préposée à la saisie des données au Tableau de l'Ordre et à l'information

Chantal Hébert, préposée aux registres

Anne-Marie Lauriault, préposée au Greffe de réinscription

Dominique Masse, secrétaire de la directrice

M<sup>e</sup> Nathalie Nicole Poirier, coordonnatrice analyste

Geneviève Robidas, préposée

Édith Rondeau, technicienne juridique (temporaire)

Sylvie Roy, secrétaire au Greffe d'indemnisation et coordonnatrice de projets

M<sup>e</sup> Nancy Trudel, directrice

## **Inspection professionnelle**

M<sup>e</sup> Julie A. Blondin, avocate

Marie-Ève Charron, technicienne juridique (temporaire)

M<sup>e</sup> William Dufort, directeur

Isabelle Gauthier, technicienne en comptabilité

Raymonde Guay, secrétaire

M<sup>e</sup> Geneviève Lefebvre, adjointe

Andrée Matteau, coordonnatrice aux inspections comptables

Hélène Nakache, secrétaire aux projets spéciaux

Claire Ouellet, préposée au traitement des guides d'auto-évaluation

Marilou Rivest, commis (temporaire)

## **Recherche et législation**

Geneviève Blouin, secrétaire

M<sup>e</sup> Catherine Dagenais, avocate

M<sup>e</sup> Nicole Dufour, avocate

Johanne Dumais, secrétaire

Danièle Gignac, secrétaire

Jocelyne Major, secrétaire

M<sup>e</sup> Chantal Perreault, avocate (temporaire)

M<sup>e</sup> Marc Sauvé, directeur

## **Ressources humaines et stratégie**

Sonia De Cesare, secrétaire

Élise Deacon, conseillère en ressources humaines

Sylvie Lamothe, réceptionniste

Ghislaine Odam, réceptionniste

Claude Soucy, directeur

## **Ressources matérielles**

Pierre Bourget, commis de service

Guy Chamberland, employé de service

René Gervais, employé de service

Christian Lavoie, directeur

François Racine, coordonnateur

Ressources matérielles

Denis Saint-Pierre, préposé au soutien administratif

## Service aux membres

Lyne Daigle, secrétaire (associations)  
M<sup>e</sup> Laurent Fafard, avocat  
Sophie Gagnon, secrétaire  
Marie-Ève Leblond, secrétaire (équité)  
Stéphanie Legris, secrétaire (service de garde)  
Michel Moisan, agent d'information  
et de référence  
M<sup>e</sup> Fanie Pelletier, conseillère à l'équité  
M<sup>e</sup> Dyane Perreault, directrice  
Louise Ste-Marie, secrétaire

## Technologies de l'information

Lucie Bonneau, conseillère à l'amélioration  
continue et formation  
Cristina Lucica Coman,  
analyste-programmeuse  
Antonio Junior Édouard, technicien  
en informatique  
Rachid El-Hachem, analyste-programmeur  
Normand Fafard, coordonnateur  
développement et assurance qualité  
Serge Lachapelle, coordonnateur  
exploitation et sécurité informatique  
Christian Lavoie, directeur  
Gaétan Lemelin, analyste-programmeur  
Denis Morel, technicien exploitation  
André Potvin, coordonnateur amélioration  
continue et gestion de projets  
Charles Prévost, administrateur système  
téléphonique et courrier électronique  
Jean-Pierre St-Yves, analyste-programmeur

# ADMINISTRATION

20092010



Barreau  
du Québec





## **L'assemblée générale annuelle des membres**

L'Assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 30 mai 2009, à 11 h 30, au Centre Sheraton de Montréal, dans le cadre du Congrès annuel du Barreau du Québec, sous la présidence du bâtonnier Gérald R. Tremblay, élu par acclamation le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Une résolution a été soumise à l'Assemblée générale annuelle des membres selon les règles de présentation dûment adoptées.

### **Voici l'essentiel de cette résolution :**

Réduire la charge financière liée à la cotisation annuelle des membres qui suspendent l'exercice de la profession d'avocat pour entreprendre des études à temps plein.

# Le Conseil général



Conseil général 2009-2010

## Les membres

### Délégué de la section de l'Abitibi-Témiscamingue

Le bâtonnier Michel Girouard

### Délégué de la section d'Arthabaska

Le bâtonnier Claude Brulotte

### Délégué de la section du Bas-St-Laurent/ Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Le bâtonnier James Rondeau

### Déléguée de la section de Bedford

La bâtonnière Madeleine Lemieux, Ad. E.

### Déléguée de la section de la Côte-Nord

La bâtonnière Nancy Leblanc

### Déléguée de la section de Laurentides/Lanaudière

La bâtonnière Caroline Blache

### Délégué de la section de Laval

Le bâtonnier Richard Letendre

### Déléguée de la section de Longueuil

La bâtonnière Johanne Brodeur

### Délégués de la section de la Mauricie

Le bâtonnier Marcel Côté

M<sup>e</sup> Stephan Foisy

### Délégués de la section de Montréal

Le bâtonnier Nicolas Plourde

M<sup>e</sup> Marc Charbonneau

M<sup>e</sup> Marie-Christine Demers

M<sup>e</sup> Manon Des Ormeaux

M<sup>e</sup> Pierre M. Gagnon

M<sup>e</sup> Elizabeth Greene

M<sup>e</sup> Gregory James Moore

M<sup>e</sup> Catherine Pilon

M<sup>e</sup> Philippe-André Tessier

M<sup>e</sup> Dominique Vézina

### Délégués de la section de l'Outaouais

La bâtonnière Lucie Lalonde

M<sup>e</sup> André J. Roy

**Délégués de la section de Québec**

La bâtonnière Lise Bergeron

M<sup>e</sup> Lu Chan Khuong

M<sup>e</sup> Suzanne Gagné

M<sup>e</sup> Sébastien Jobin-Vermette

M<sup>e</sup> Guy Leblanc

**Délégué de la section de Richelieu**

Le bâtonnier François Doré

**Délégué de la section  
du Saguenay/Lac-St-Jean**

Le bâtonnier Jean Hudon

**Délégués de la section de Saint-François**

La bâtonnière Myriam Lachance

M<sup>e</sup> Alain Heyne

**Membres nommés par l'Office  
des professions du Québec**

M. Louis-Marie Bissonnette

M<sup>me</sup> Gisèle Gadbois

M. Paul Desrosiers

M. Noël Pelletier

**Observateurs (non votants)**

La bâtonnière Nathalie Fournier, Bedford

Le bâtonnier Marco Labrie, Longueuil

M<sup>e</sup> Gérald R. Tremblay, bâtonnier sortant

M<sup>e</sup> Caroline Aubin, Saguenay/Lac-St-Jean

M<sup>e</sup> Hubert Besnier, Côte-Nord

M<sup>e</sup> Isabelle Breton, Abitibi-Témiscamingue

M<sup>e</sup> Jean-François Houle, Arthabaska

M<sup>e</sup> Nancy Lajoie, Bas St-Laurent/Gaspésie/  
Îles-de-la-Madeleine

M<sup>e</sup> Carole Lepage, Richelieu

M<sup>e</sup> Pierre Lévesque, Association  
des avocats et des avocates de province

M<sup>e</sup> Alain Manseau, Laurentides/Lanaudière

M<sup>e</sup> Marie-Claude Rioux, Québec

M<sup>e</sup> René Sévigny, Bedford

M<sup>e</sup> Thierry Usclat, Laval

**Invités (non votants)**

M<sup>e</sup> Jacques Houle, directeur général

M<sup>e</sup> Marie Laure Leclercq

Association du Barreau canadien

M<sup>e</sup> Annie Lessard

Association des avocats et des avocates  
de province

M<sup>e</sup> Mylène Petitpas, Association des jeunes  
barreaux du Québec

M<sup>e</sup> Michèle Thivierge

Groupe de travail sur la gouvernance

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

M<sup>e</sup> Frédéric Gouin, secrétaire du bâtonnier

M<sup>e</sup> Lisa Bérubé, substitut

M<sup>e</sup> Karen Kear, substitut

M<sup>e</sup> Doris Larivée, substitut

M<sup>e</sup> Lyne Morin, substitut

M<sup>e</sup> Neil Stein, substitut

M<sup>e</sup> Martine L. Tremblay, substitut

**Les réunions**

11-12 juin 2009, Montréal

15 octobre 2009, Laval

10-11 décembre 2009, Montréal

31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2010, Québec

**Faits saillants**

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Conseil général sont résumées ci-après. Plusieurs ont préalablement été discutées au Comité exécutif.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, le Conseil général :

- Adopte le budget du Barreau du Québec, des recommandations quant au montant des cotisations et effectue des nominations à des comités statutaires et aviseurs du Barreau.
- Donne suite à la résolution de l'Assemblée générale annuelle relativement à la réduction de la charge financière liée à la cotisation annuelle des membres qui suspendent l'exercice de la profession d'avocat pour entreprendre des études à temps plein en référant la demande et les considérants au Comité du Barreau du Québec qui est le mieux placé pour étudier cette demande et faire les recommandations appropriées au Conseil général.
- Modifie et adopte le *Règlement sur le Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec* afin d'abroger les dispositions relatives aux formulaires qui doivent être remplis lors de l'ouverture de compte en fidéicommis ainsi que la transmission de ces formulaires.
- Modifie l'article 3 du projet de *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats* déjà adopté par le Conseil général, afin que les dispenses soient autorisées par le Conseil général et non le directeur général. Le nouvel article 3 se lit comme suit :

*Le domicile professionnel de l'avocat comporte une adresse civique et doit être facilement repérable, au moyen d'une enseigne ou autrement, être muni d'un télécopieur et d'un téléphone dont le numéro est indiqué à son nom, à celui de son employeur ou à celui de la raison sociale de son étude, dans l'annuaire téléphonique de sa région.*

*L'avocat doit avoir accès à un ordinateur à son domicile professionnel et posséder une adresse de courriel professionnelle établie à son nom.*

*Un avocat peut, pour cause et sur autorisation du Conseil général, être dispensé des obligations prévues au deuxième alinéa.*
- Approuve les recommandations formulées par le Comité de la gouvernance et d'éthique du Barreau du Québec relativement aux fonctions de la bâtonnière ou du bâtonnier du Québec et au profil de compétences et d'expériences du directeur général ou de la directrice générale.
- Reconnaît la nécessité d'accroître le niveau de responsabilités et d'autorité du directeur général afin, notamment, qu'il assume un rôle accru dans les relations du Barreau du Québec avec les gouvernements, les médias et autres associations professionnelles, et demande au Comité sur le remplacement au poste de directeur général, après consultation du Comité de la gouvernance et d'éthique du Barreau du Québec, de déposer au Conseil général une description de tâches pour le directeur général, tenant compte de ce qui précède.

- Adopte le texte du projet de *Règlement sur la délivrance d'un permis du Barreau du Québec* pour donner effet à l'Arrangement conclu par le Barreau du Québec en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Réitère à la suite de l'examen du Chapitre 2 du Tome 2 du Rapport du Vérificateur général du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010, que les principes de l'indépendance judiciaire, du droit d'accès à la justice et du droit à l'égalité de tous devant la loi soient considérés dans la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur général et favorise une simplification de la réglementation afin que le citoyen ait plus de certitudes quant aux frais applicables et que la réduction de frais pour certaines catégories de personnes à faibles revenus soit considérée pour favoriser l'accès à la justice.
- Considère important de collaborer en vue d'assurer la bonne administration de la justice avec la Cour supérieure dans le cadre d'un projet pilote dans la division de Montréal qui prévoit que les avocats requérant deux journées et plus d'audition en Chambres de pratique civile et familiale seront tenus de remplir une déclaration commune élaborée par la Cour supérieure. Décide d'informer le juge en chef de la Cour supérieure que le Barreau du Québec s'oppose, sur la base du secret professionnel, à toute divulgation obligatoire des coûts ainsi que toute divulgation obligatoire des discussions sur les coûts entre l'avocat et son client, prévues dans les déclarations communes visées par le projet pilote. Le client doit être libre de renoncer ou non au secret professionnel relativement à ces informations.
- Propose au juge en chef de la Cour supérieure d'entreprendre des discussions dans le but de mettre en place des mécanismes d'intervention rapides et efficaces par le Barreau du Québec visant des situations où la saine administration de la justice est compromise.
- Demande au gouvernement du Québec à la suite de l'examen de son budget déposé le 30 mars 2010 et de la volonté annoncée de celui-ci de procéder à une réduction des dépenses de l'État de l'ordre de 6,9 milliards de dollars, de s'abstenir d'effectuer toute réduction additionnelle des dépenses consacrées à la justice et à la protection des personnes en raison de l'importance de maintenir un système de justice de qualité.

## Le Comité **exécutif**



### Les membres

- La bâtonnière Lise Bergeron (Québec)
- Le bâtonnier du Québec Pierre Chagnon
- Le bâtonnier Michel Girouard (Abitibi-Témiscamingue)
- La bâtonnière Madeleine Lemieux, Ad. E. (Bedford)
- Le bâtonnier Nicolas Plourde (Montréal)
- M<sup>e</sup> Gérald R. Tremblay, C.M., O.Q., c.r., bâtonnier sortant
- M<sup>e</sup> Gilles Ouimet, vice-président
- M<sup>e</sup> Marc Charbonneau (Montréal)
- M<sup>e</sup> Jacques Houle, directeur général
- M<sup>e</sup> Lu Chan Khuong (Québec)
- M<sup>e</sup> Philippe-André Tessier (Montréal)
- M. Noël Pelletier, représentant du public
- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

Comité exécutif 2009-2010

## Les réunions

24 avril 2009, Montréal	25 et 26 août 2009, Montebello
30 avril 2009, par courriel	1 <sup>er</sup> et 2 septembre 2009, par courriel
21 mai 2009, Montréal	17 septembre 2009, Montréal
25 mai 2009, par courriel	6 octobre 2009, par courriel
10 juin 2009, Montréal	12 novembre 2009, Montréal
22 juin 2009, par courriel	9 décembre 2009, Montréal
7 juillet 2009, Montréal	27 janvier 2010, conférence téléphonique
15 juillet 2009, Montréal	18 et 19 février, Cantons de l'Est
24 juillet 2009, conférence téléphonique	30 mars 2010, Québec

## Faits saillants

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Comité exécutif sont résumées ci-après.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, le Comité exécutif :

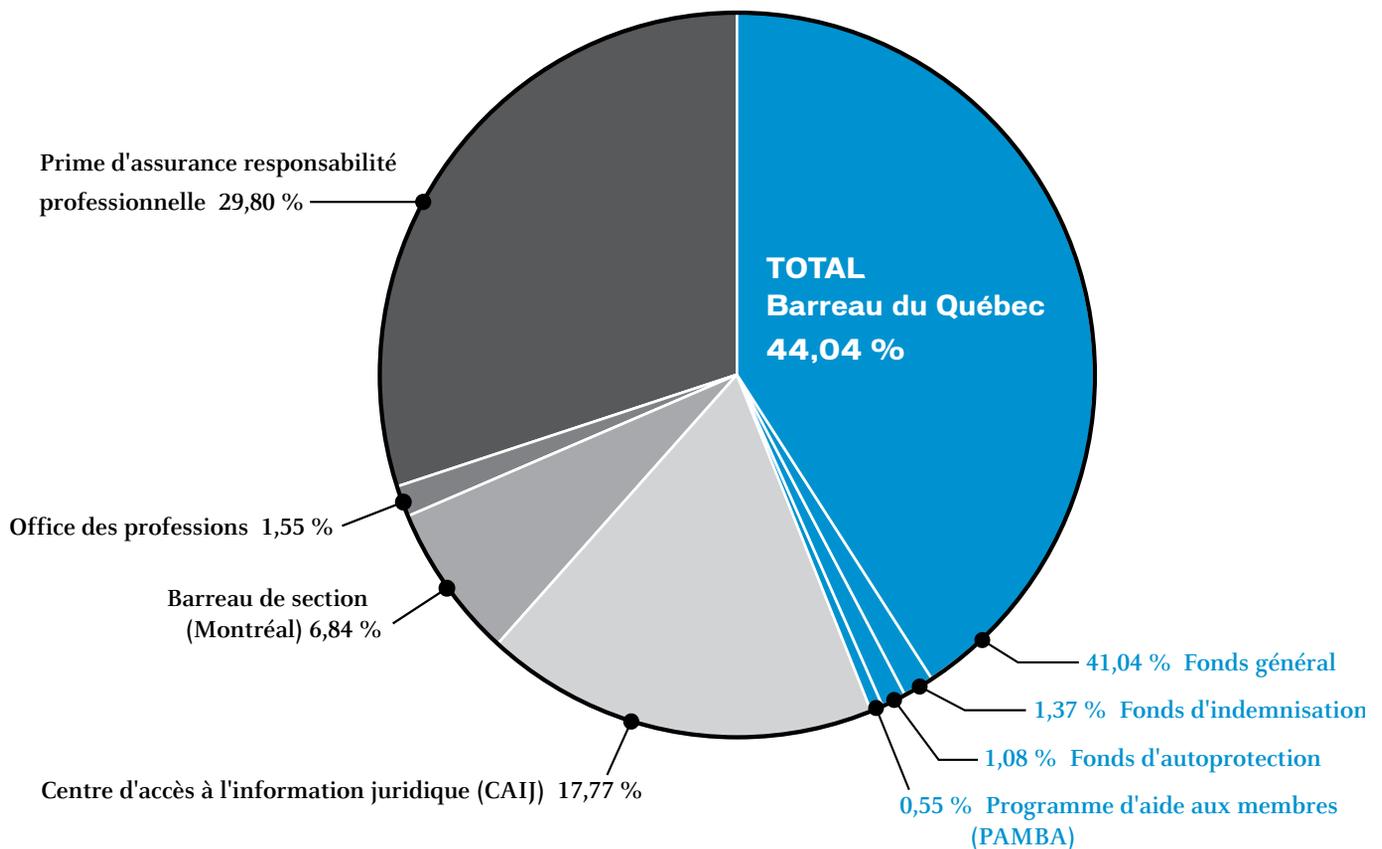
- Délivre les permis spéciaux, les permis restrictifs temporaires et les permis de conseiller en loi.
- Rejette ou accueille les demandes de réclamation au Fonds d'indemnisation.
- Nomme les membres des comités aviseurs et les syndics correspondants.
- Procède aux radiations administratives.
- Reconnaît les demandes de reconnaissance d'activités de formation en vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats* et des recommandations du Comité d'orientation sur la stratégie de formation des avocats et avocates.
- Fixe à 100 \$ les frais d'administration inhérents au retard du paiement de cotisations et/ou au défaut de remplir son inscription annuelle et/ou au défaut de remplir une ou l'autre ou l'une et l'autre de ces obligations et fixe à 250 \$ les frais d'administration inhérents à une radiation administrative. Décide, de plus, de n'autoriser l'émission de la carte de membre en règle au 1<sup>er</sup> avril qu'aux membres ayant rempli leur double obligation reliée à la transmission du formulaire d'inscription annuelle rempli et au paiement des cotisations.

- Reconnaît aux fins du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats* comme activité de formation continue l'enseignement à l'École du Barreau selon les paramètres à être déterminés par le Comité d'orientation sur la stratégie de formation des avocats.
- Mandate le Groupe de travail relatif à l'exercice de la profession hors Québec d'étudier les problématiques particulières relatives aux membres du Québec qui exercent hors Québec et de recommander aux instances décisionnelles du Barreau du Québec des solutions aux problématiques identifiées avant la fin de l'exercice 2010-2011.
- Décide d'intervenir en Cour suprême dans le dossier *Globe & Mail c. Procureur général du Canada* afin de réaffirmer le caractère confidentiel des négociations hors Cour, de réitérer que ce principe vise à assurer une saine administration de la justice et d'affirmer que les tiers sont liés par ce principe.
- Adopte la *Politique relative aux interventions du Barreau du Québec aux débats judiciaires*, laquelle est en lien avec la mission du Barreau du Québec d'assurer la protection du public et de faire la promotion de la primauté du droit.
- Crée un Groupe de travail sur la protection des épargnants, dont le mandat est d'analyser l'efficacité des mécanismes de protection des épargnants afin de proposer des solutions concrètes en vue de prévenir ou de limiter les risques de scandales financiers.
- Crée un Groupe de travail sur l'accès à la justice par la fiscalité, dont le mandat est d'étudier la possibilité de réformes au régime fiscal et aux règles de taxation en ce qui concerne les services juridiques afin de favoriser une meilleure accessibilité à la justice.
- Crée un Groupe de travail sur les cotisations, dont le mandat est d'analyser toutes les demandes relatives aux cotisations annuelles des membres et de faire des recommandations au Comité exécutif.
- Modifie les conditions d'admission afin d'être accrédité à titre de médiateur en matière civile, commerciale et travail afin de retirer le minimum de cinq ans en tant que membre du Barreau du Québec comme critère d'admissibilité.

- Décide d'intervenir en Cour suprême dans le dossier *Premier ministre du Canada c. Khadr* et mandate l'étude McCarthy Tétrault afin de préparer une requête en intervention au nom du Barreau du Québec en collaboration avec Avocats sans frontières et le Groupe d'études en droits et libertés de la Faculté de droit de l'Université Laval.
- Entérine les conditions d'accréditation pour le Service franco-québécois de médiation qui fait suite à la signature de la convention entre le Barreau du Québec et le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP) instaurant le Service franco-québécois de médiation.
- Crée le Comité sur la réforme du *Code de déontologie des avocats* et en nomme les membres.
- Recommande au Conseil général d'adopter les recommandations relativement aux fonctions, rôles et responsabilités du bâtonnier et du directeur général.
- Crée un Comité des jeunes avocats dont le mandat consiste à conseiller le Barreau du Québec sur les problématiques et réalités particulières vécues par les jeunes avocats de dix ans et moins de pratique et à déterminer les besoins qu'ont les jeunes avocats en début de carrière et à suggérer des solutions aux problèmes rencontrés par les jeunes avocats.
- Entérine la décision de verser une contribution de 100 000 \$ à Avocats sans frontières Canada afin de soutenir la première phase du projet visant à rétablir un système de justice fonctionnel en Haïti.
- Prolonge pendant trois années supplémentaires le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à Éducaloi, soit pour l'exercice 2010-2011, les exercices 2011-2012 et 2012-2013, et maintient le montant de cette subvention annuelle à 200 000 \$.

# Les cotisations annuelles 2009-2010

## Répartition de la cotisation annuelle



Exemple basé sur les cotisations d'un membre montréalais payant les cotisations et la prime d'assurance responsabilité professionnelle

<b>Les cotisations du Barreau du Québec</b>	
Première année	257,00 \$
Deuxième année	540,00 \$
Troisième année	638,00 \$
Quatrième année et plus	750,50 \$
<b>La cotisation au Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec</b>	
Première année et plus	25,00 \$
<b>La contribution au programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA)</b>	
Première année et plus	10,00 \$
<b>Les cotisations au Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)</b>	
Première année	98,00 \$
Deuxième année	228,00 \$
Troisième année	276,00 \$
Quatrième année et plus	325,00 \$
<b>La contribution au Fonds d'autoprotection</b>	
Première année et plus	20,00 \$
<b>La contribution au financement de l'Office des professions</b>	
Première année et plus	28,30 \$
<b>Les cotisations aux barreaux de section</b>	
Abitibi-Témiscamingue	177,06 \$
Arthabaska	177,06 \$
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	170,03 \$
Bedford	132,06 \$
Côte-Nord	194,60 \$
Laurentides/Lanaudière	124,06 \$
Saguenay/Lac-Saint-Jean	142,06 \$
Saint-François	152,06 \$
<b>Laval</b>	
Première et deuxième années	97,06 \$
Troisième année et plus	147,06 \$
<b>Longueuil</b>	
Première année	82,06 \$
Deuxième année	92,06 \$
Troisième année	112,06 \$
Quatrième année et plus	162,06 \$
<b>Mauricie</b>	
Première année	87,06 \$
Deuxième année et plus	142,06 \$

### Les cotisations aux barreaux de section

<b>Montréal</b>	
Première année	60,00 \$
Deuxième année	75,00 \$
Troisième année	85,00 \$
Quatrième année et plus	125,00 \$
<b>Outaouais</b>	
Première année	82,06 \$
Deuxième année et plus	132,06 \$
<b>Québec</b>	
Première année	85,00 \$
Deuxième et troisième années	110,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
<b>Richelieu</b>	
Première année	102,06 \$
Deuxième année et plus	142,06 \$

Notes : La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année financière.

Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.

Un montant de 25 \$ est inclus dans la cotisation du Barreau du Québec jusqu'à reconstitution d'un surplus suffisant.

La cotisation aux sections inclut 32,06 \$ à l'Association des avocats et avocates de province sauf pour les sections de Montréal et de Québec.

Un abonnement de 15 \$ au *Journal du Barreau* est inclus dans la cotisation annuelle.

La prime pour le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec est de 545 \$.

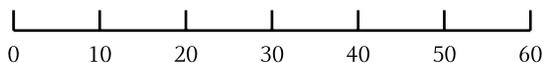
# Administration des registres

## Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice

En plus d'offrir à la population un service de renseignements concernant le Tableau de l'Ordre durant les heures d'exploitation, le Barreau du Québec met à la disposition de sa clientèle un service de réponse automatique, afin de réduire le temps d'attente et de répondre aux questions 24 heures par jour, et ce, sept jours par semaine.

Hommes 53 % 

Femmes 47 % 



Au cours de l'exercice 2009-2010, le Tableau de l'Ordre a compté 815 nouvelles inscriptions, portant le total des membres en règle à 23 263, comparativement à 22 989 à pareille date l'an dernier.

### Permis d'exercice au 31 mars 2010

Sections	Avocats		Conseillers en loi	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Abitibi-Témiscamingue	68	90		
Arthabaska	137	93		
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine	118	113		
Bedford	113	90		
Côte-Nord	52	38		
Laurentides/Lanaudière	481	442		
Laval	384	320		
Longueuil	514	594	3	1
Mauricie	157	101		
Montréal	6 758	6 079	5	3
Outaouais	704	744	2	
Québec	1 901	1 728	1	1
Richelieu	309	293		
Saguenay/Lac-Saint-Jean	183	148		
Saint-François	257	238		
<b>TOTAL</b>	<b>12 136</b>	<b>11 111</b>	<b>11</b>	<b>5</b>
<b>GRAND TOTAL : 23 263 membres</b>				

Note : 150 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

## Radiations du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010

Motif de la radiation	Nombre
Radiation disciplinaire	45
Radiation en vertu des articles 85.3 et 86.0.1 du <i>Code des professions</i> (non-paiement de la cotisation, défaut de remplir l'inscription annuelle et non-paiement de la prime d'assurance responsabilité)	119
Radiation (Comité des requêtes articles 55.1 et 55.2 du <i>Code des professions</i> )	0
Radiation pour curatelle (article 69.1 de la <i>Loi sur le Barreau</i> )	0

## Autorisations spéciales d'exercer

Permis	Sous-catégorie	Accordé	Refusé
Autorisations spéciales	En vertu de 42.4 du <i>Code des professions</i>	78	1
Permis spéciaux	Conseiller juridique canadien	14	0
	Conseiller juridique étranger	7	0
	Conseiller juridique d'entreprise	3	2
Permis restrictifs temporaires	En vertu de 41 du <i>Code des professions</i>	7	0
	En vertu de 42.1 du <i>Code des professions</i>	14	0
Conseillers en loi	En vertu de 55 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	8	0
	En vertu de 56 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	9	1

## Registre des sociétés par actions (S.P.A.) et sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.)

### Exercice au sein d'une société

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Cumulatif depuis le 6 mai 2004
Nombre total des membres actifs	6 115	7 837	7 943	7 943
Nombre total des membres du Barreau du Québec	4 270	4 731	4 789	4 789
Nombre total S.E.N.C.R.L. (nouveaux dossiers)	19	13	14	111
Nombre total de membres faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	5 229	6 763	6 768	6 768
Nombre de S.E.N.C.R.L. multidisciplinaires	7	2	2	39
Nombre total de S.P.A. (nouveaux dossiers)	63	74	83	486
Nombre total de membres faisant partie d'une S.P.A.	885	1 064	1 172	1 172
Nombre de S.P.A. multidisciplinaires	7	4	8	34

**Formation :** mai 2004

### Responsables :

M<sup>e</sup> Claire Moffet, responsable du droit professionnel

M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, registraire

### Rapport :

Le *Code des professions* a été modifié par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société. Ces modifications législatives sont entrées en vigueur le 21 juin 2001 et autorisent les ordres professionnels à adopter un règlement pour permettre à leurs membres d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (S.P.A.). Le Barreau du Québec a préparé un règlement intitulé *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multi-disciplinarité*, qui est entré en vigueur le 6 mai 2004.

### Registre des testaments et mandats en cas d'incapacité

Les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'incapacité consistent en un système informatisé d'inscription des actes conservés par les membres du Barreau du Québec. Y sont inscrites les données nécessaires afin de pouvoir retracer efficacement les actes recherchés. Le Barreau du Québec ne conserve aucun de ces actes; ce sont plutôt les avocats qui en sont dépositaires ou le Bureau du syndic. Il en est ainsi depuis 1979 pour le Registre des dispositions testamentaires et depuis 1991, pour celui des mandats. Depuis septembre 2003, un guichet unique de recherche a été institué en collaboration avec la Chambre des notaires. Ainsi, le public, les avocats et les notaires peuvent s'adresser à un seul endroit pour une demande de recherche et obtenir les résultats en un seul envoi tant du Barreau du Québec que de la Chambre des notaires. Il importe de signaler que le Barreau du Québec et la Chambre des notaires conservent toutefois l'autonomie de leurs registres respectifs.

### Rapport :

	2009-2010
<b>Registre des testaments</b>	
Inscriptions	2 410
Inscriptions cumulatives ( <i>depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1979</i> )	111 127
Recherches	49 355
Recherches cumulatives ( <i>depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1979</i> )	614 943
Testaments retracés	748
<b>Registre des mandats en cas d'incapacité</b>	
Inscriptions	1 156
Inscriptions cumulatives ( <i>depuis le 15 avril 1990</i> )	20 885
Recherches	4 554
Recherches cumulatives ( <i>depuis le 15 avril 1990</i> )	28 224
Mandats retracés	31

# Le rapport du Bureau du **syndic**

Le Bureau du syndic a pour mission d'assurer la protection du public. Ainsi, il est responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des avocats et du dépôt des plaintes disciplinaires; il fait enquête également sur toute personne qui demande son admission, sa réadmission, son inscription, sa réinscription ou un changement de catégorie au Tableau de l'Ordre; il a juridiction sur la conciliation des comptes d'honoraires des avocats. Il offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre. Enfin, il procède aux prises de possession et aux perquisitions.

Le Bureau du syndic compte 13 syndics adjoints et 26 syndics correspondants sous la direction de M<sup>e</sup> Michèle St-Onge, syndique du Barreau.

## Liste des syndics adjoints

### Montréal

M<sup>e</sup> Marie-Josée Bélainky  
M<sup>e</sup> Pierre Bernard  
M<sup>e</sup> Guy Bilodeau  
M<sup>e</sup> Pierre Despatis  
M<sup>e</sup> Luc Lapierre  
M<sup>e</sup> Guylaine Mallette  
M<sup>e</sup> Daniel Mandron  
M<sup>e</sup> Jean-Michel Montbriand  
M<sup>e</sup> Brigitte Nadeau  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibault

### Québec

M<sup>e</sup> Daniel Gagnon  
M<sup>e</sup> Pierre-Gabriel Guimont  
M<sup>e</sup> Patrick Richard

## Liste des syndics correspondants

M<sup>e</sup> Hubert Besnier, Côte-Nord, Sept-Îles  
M<sup>e</sup> Jean-Pierre Boileau, Richelieu, Saint-Hyacinthe  
M<sup>e</sup> Luc Boulais, Richelieu  
M<sup>e</sup> Pierre Bordeleau, Mauricie, Trois-Rivières  
M<sup>e</sup> Dave Boulianne, Bas-St-Laurent et Gaspésie  
M<sup>e</sup> Chantal Boyer, Abitibi-Témiscamingue  
M<sup>e</sup> Yvon Daigle, Saint-François  
M<sup>e</sup> Gérard Desjardins, Outaouais  
M<sup>e</sup> Mario Dionne, Bedford  
M<sup>e</sup> Grégoire Dostie, Côte-Nord  
M<sup>e</sup> Luc Drouin, Richelieu  
M<sup>e</sup> Richard Dufour, Laval  
M<sup>e</sup> Marie-Sandra Ethier, Abitibi-Témiscamingue

M<sup>e</sup> Michel B. Fournier, Laval  
 M<sup>e</sup> Denis F. Gauthier, Laval  
 M<sup>e</sup> Paul Guimond, Saguenay/Lac-Saint-Jean  
 M<sup>e</sup> Pierre Hébert, Saguenay/Lac-Saint-Jean  
 M<sup>e</sup> Rodrigue Joncas, Bas-Saint-Laurent/  
 Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine  
 M<sup>e</sup> Sylvain Labranche,  
 Abitibi-Témiscamingue  
 M<sup>e</sup> André Lalancette,  
 Saguenay-Lac-Saint-Jean  
 M<sup>e</sup> Bruno Langelier, Arthabaska  
 M<sup>e</sup> Jocelyne Pépin, Longueuil  
 M<sup>e</sup> Francine Pharand, Outaouais  
 M<sup>e</sup> André Rioux, Bas Saint-Laurent/  
 Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

M<sup>e</sup> Jacques Samson, Arthabaska  
 M<sup>e</sup> Louis Savoie, Arthabaska  
 Deux nominations sont à venir dans  
 les sections Richelieu et Arthabaska.

### Liste des avocates à la conciliation

#### Montréal

M<sup>e</sup> Julie Barnabé  
 M<sup>e</sup> Édith Delisle  
 M<sup>e</sup> Chantal Fafard  
 M<sup>e</sup> Sylvie Lambert  
 M<sup>e</sup> Natalia Ouellette  
 M<sup>e</sup> Anne Provost  
 M<sup>e</sup> Josée Roussin

#### Québec

M<sup>e</sup> Lise Gagnon

## Rapport d'activité du Bureau du syndic 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010

Dossiers autres qu'en conciliation de comptes d'honoraires	Ouverts durant la période	Demeurant ouverts à la fin de la période
Abandon ou cessation sans avis	2	0
Conciliation de différend entre avocats	5	4
Conciliation et enquête	90	110
Déclaration de culpabilité criminelle	7	13
Demande de réinscription	64	60
Demande d'enquête	1 407	1 138
Demande d'information	307	117
Demande d'intervention	278	60
Dossier du procureur de la plainte disciplinaire	25	179
Faillite et exercice sous condition	7	1
Perquisition dans un cabinet	18	2
Prise de possession de dossier	25	19
Radiation administrative	1	0
Signalement et demande d'expertise médicale	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>2 237</b>	<b>1 707</b>

Dossiers autres qu'en conciliation de comptes d'honoraires	Nombre
Total de membres visés par ces dossiers	1 599
Total des dossiers réglés par la conciliation du syndic	61
Décisions	
Décision du syndic de porter plainte	63
Décision du syndic de ne pas porter plainte	1 748
Demandes de conciliation	
Nombre de demandes reçues	725
Nombre de demandes rejetées pour non-respect du délai	51
Nombre de demandes ayant conduit à une entente	387

## Arbitrage

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats*. Il tire son origine de l'article 88 du *Code des professions* qui impose au Barreau du Québec l'obligation d'établir par règlement une procédure de conciliation et d'arbitrage de comptes de ses membres pour les personnes recourant aux services de ceux-ci. Il s'agit donc d'un service mis à la disposition des clients insatisfaits souhaitant contester le compte d'honoraires professionnels de leur avocat à défaut d'en être arrivés à une entente à l'étape de la conciliation effectuée par le Bureau du syndic du Barreau du Québec.

### L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats (géré par le Greffe d'arbitrage)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Demandes d'arbitrage</b>	<b>221</b>	<b>212</b>	<b>172</b>
Montréal	116	109	99
Extérieur de Montréal	105	103	73
<b>Auditions tenues</b>	<b>291</b>	<b>229</b>	<b>250</b>
<b>Dossiers fermés</b>	<b>180</b>	<b>189</b>	<b>198</b>
<b>Sentences arbitrales</b>			
Comptes réduits	63	55	67
Comptes maintenus	62	60	58
Règlements intervenus	42	47	45
Remboursements aux clients	5	16	21
Désistements	2	5	1
Absences de juridiction	3	6	6
Rejets de la demande hors-délai	3	0	0
<b>Nombre de dossiers actifs au 1<sup>er</sup> avril</b>	<b>171</b>	<b>194</b>	<b>168</b>
Nombre de dossiers (arbitres uniques)	163	129	115
Nombre de dossiers (conseils)	58	83	57
<b>Auditions tenues</b>	<b>291</b>	<b>229</b>	<b>250</b>

# Les comités et groupes de travail du Barreau

## Le Conseil de discipline

**Formation :** juin 1967

**Nombre de séances :** 156 séances complétées sur 244 journées d'auditions

### Membres :

Président nommé par le gouvernement après consultation du Barreau :

M<sup>e</sup> Jean Pâquet (depuis le 28 août 2007)

Présidents suppléants désignés par le gouvernement après consultation du Barreau (depuis le 28 août 2007 – mandat de trois ans) :

M<sup>e</sup> Delpha Bélanger

M<sup>e</sup> Réjean Blais

M<sup>e</sup> Irving Gaul

M<sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert

M<sup>e</sup> Jacques Lamoureux

M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré

M<sup>e</sup> Pierre Linteau

M<sup>e</sup> Tommaso Nanci

M<sup>e</sup> Jacques Parent

M<sup>e</sup> François D. Samson

M<sup>e</sup> Simon Venne

M<sup>e</sup> Serge Vermette

Membres désignés par le Conseil général :

### Montréal

M<sup>e</sup> Pierre Audet

M<sup>e</sup> François Barette

M<sup>e</sup> Julie Baril (depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Marc Beauchemin

M<sup>e</sup> Normand Bérubé

(depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Charles E. Bertrand  
(depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> J. L. Marc Boivin

M<sup>e</sup> Josée Bouret (depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Pierre Bourque

M<sup>e</sup> Louis Brien (depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Christiane Brizard

M<sup>e</sup> William Brock

M<sup>e</sup> Christian J. Brossard  
(jusqu'au 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Pierre Brossoit  
(jusqu'au 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Daniel Brunet

M<sup>e</sup> Maurice Cloutier

M<sup>e</sup> Louise Comtois  
(depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Roger Coulombe, avocat à la retraite  
(jusqu'au 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Lewis M. Cytrynbaum

M<sup>e</sup> Claudette Dagenais  
(depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Jean-Claude Danis

M<sup>e</sup> Luc Deshaies

M<sup>e</sup> Martin Desrosiers

M<sup>e</sup> Donald M. Devine  
(jusqu'au 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Raynald A. Dion

M<sup>e</sup> José P. Dorais

M<sup>e</sup> Isabelle Doray

M<sup>e</sup> Armand Elbaz  
(jusqu'au 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Martin Fortier  
(depuis le 15 octobre 2009)

M <sup>e</sup> Philippe Gariépy (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Nadine Martin
M <sup>e</sup> Benoît Gendron	M <sup>e</sup> Joël Mercier
M <sup>e</sup> Michelle Gérin-Lajoie (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Paul J. Mercier (depuis le 15 octobre 2009)
M <sup>e</sup> Luc R. Gervais	M <sup>e</sup> Jean-François Mercure
M <sup>e</sup> Réal Goulet (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Jean-François Michaud
M <sup>e</sup> Teddy Goloff (jusqu'au 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Michel Miller (depuis le 15 octobre 2009)
M <sup>e</sup> Lukasz Granosik	M <sup>e</sup> Benoît Monette
M <sup>e</sup> William Hartzog (jusqu'au 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Claude Nadeau
M <sup>e</sup> Patrick C. Henry (jusqu'au 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Thierry Nadon
M <sup>e</sup> Tina Hobday (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Howard Nemeroff
M <sup>e</sup> Scott Hughes	M <sup>e</sup> Neil Gary Oberman
M <sup>e</sup> Steven B. Katkin	M <sup>e</sup> Mark J. Paci
M <sup>e</sup> Pierre E. Labelle (jusqu'au 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Étienne Panet-Raymond
M <sup>e</sup> Reine Lafond (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Nicole Parent
M <sup>e</sup> Barry Landy	M <sup>e</sup> Chantal Perreault
M <sup>e</sup> Marc Laperrière	M <sup>e</sup> Jean-Luc Pétrin
M <sup>e</sup> Dominique Larochelle (jusqu'au 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Vincent Piazza
M <sup>e</sup> Sylvain Larocque	M <sup>e</sup> Mireille Pinard
M <sup>e</sup> Anne A. Laverdure	M <sup>e</sup> Sylvie Poirier (jusqu'au 15 octobre 2009)
M <sup>e</sup> Martin Leblanc	M <sup>e</sup> Gilbert Poliquin
M <sup>e</sup> Patrice Leblanc (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Robert Potvin
M <sup>e</sup> Guylaine Lebrun (jusqu'au 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Dominique Poulin (jusqu'au 15 octobre 2009)
M <sup>e</sup> Pierre Lecavalier	M <sup>e</sup> Karen M. Rogers (jusqu'au 15 octobre 2009)
M <sup>e</sup> Hélène Leduc	M <sup>e</sup> Isabelle Roy
M <sup>e</sup> Louis Legault	M <sup>e</sup> Simon Ruel (depuis le 15 octobre 2009)
M <sup>e</sup> Nathalie Lelièvre (jusqu'au 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Guy Saint-Aubin
M <sup>e</sup> Anne Lessard (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Pierre Salois
M <sup>e</sup> David H. Linetsky	M <sup>e</sup> Carole Samuel
M <sup>e</sup> Patrick Marcoux	M <sup>e</sup> Louis Samuel
	M <sup>e</sup> Emmanuelle Saucier
	M <sup>e</sup> Chantal Sauriol
	M <sup>e</sup> Martine Sauvé (depuis le 15 octobre 2009)
	M <sup>e</sup> Manon Savard (jusqu'au 15 octobre 2009)
	M <sup>e</sup> Claude Savoie
	M <sup>e</sup> Martha Shea

M<sup>e</sup> Steven Slimovitch  
M<sup>e</sup> Antoine St-Germain  
M<sup>e</sup> Cathie St-Germain  
(jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Michel Paul Synnott  
M<sup>e</sup> Jean-Rémi Thibault  
M<sup>e</sup> Martine L. Tremblay  
(jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Pierre-Yves Trudel  
M<sup>e</sup> Danielle Turcotte  
(jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Benoit Turcotte  
(depuis le 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Philippe Vachon  
(depuis le 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Paul Veillette  
M<sup>e</sup> David H. Wood  
M<sup>e</sup> John G. Wurtele  
(jusqu'au 15 octobre 2009)

#### **Québec**

M<sup>e</sup> Julie Arsenault  
M<sup>e</sup> Jean Asselin  
M<sup>e</sup> Hubert Auclair (jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Michel Beaupré  
M<sup>e</sup> Donald Bécharde  
M<sup>e</sup> Pierre-Marc Bellavance  
M<sup>e</sup> Jean-François Bertrand  
M<sup>e</sup> Martine Bérubé  
M<sup>e</sup> Line Boivin (jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Pierre Bolduc  
M<sup>e</sup> Réjean Bouchard  
M<sup>e</sup> Roger Breton  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Brodeur  
(jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Michelle Carignan  
M<sup>e</sup> Maryse Carré  
M<sup>e</sup> Louis-Michel Côté

M<sup>e</sup> Alain Daigle  
M<sup>e</sup> Pierre Daignault  
M<sup>e</sup> Anne de Billy  
M<sup>e</sup> Claire Delisle  
M<sup>e</sup> Éric Denille  
M<sup>e</sup> Karine Dionne (jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Brigitte Émond  
M<sup>e</sup> Clément Goulet  
M<sup>e</sup> Linda Goupil  
M<sup>e</sup> Guy Grantham  
M<sup>e</sup> André Jacques  
M<sup>e</sup> Luc Jobin  
M<sup>e</sup> Marie Lafond  
M<sup>e</sup> Stéphane Lamonde  
M<sup>e</sup> Geneviève Lapointe  
M<sup>e</sup> Claude Larose  
M<sup>e</sup> Jean-Guy Lebel  
M<sup>e</sup> Guy Leblanc (jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Benoît Mailloux  
(jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Lise Malouin  
M<sup>e</sup> Johanne McNeil  
M<sup>e</sup> Pierre Ouellet (jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Marie-Alyne Pearson  
M<sup>e</sup> Élisabeth Pinard  
M<sup>e</sup> Erika Porter  
M<sup>e</sup> Roger Pothier  
M<sup>e</sup> Rémy-Noël Poulin  
(depuis le 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Reynald Poulin  
M<sup>e</sup> Gilles Provençal  
M<sup>e</sup> Henri Renault  
M<sup>e</sup> Denis Richard  
M<sup>e</sup> Louis Riverin  
M<sup>e</sup> Guy G. Roy  
M<sup>e</sup> Hugues Roy  
M<sup>e</sup> Madeleine Roy

M<sup>e</sup> Frédéric St-Jean  
M<sup>e</sup> Louis Ste-Marie  
M<sup>e</sup> Bernard Tremblay  
M<sup>e</sup> Jocelyn Vallerand  
M<sup>e</sup> Paule Veilleux (depuis le 15 octobre 2009)

### Régions

M<sup>e</sup> Francis Archambault  
M<sup>e</sup> Silvy Atkins (depuis le 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Normand Auclair  
M<sup>e</sup> Hubert Besnier  
M<sup>e</sup> Denis Luc Blouin  
M<sup>e</sup> Richard P. Daoust  
(jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Martin Fortier (jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Christine Fournier  
M<sup>e</sup> Philippe Gariépy  
(jusqu'au 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Robert Giroux (jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Michel Isabelle  
M<sup>e</sup> France Joseph (depuis le 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Francis Larin (depuis le 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Reine Lafond (jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Paul LeBoutillier  
M<sup>e</sup> Anne Lessard (jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Louis Marquis  
M<sup>e</sup> Jacinthe L. Mercier  
M<sup>e</sup> Normande Savoie  
M<sup>e</sup> Raymond-Mathieu Simard  
M<sup>e</sup> Roland Veilleux  
M<sup>e</sup> Paule Veilleux (jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> John Georges Wurtele  
(depuis le 15 octobre 2009)  
Secrétaire désignée par le Conseil général :  
M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel

### Rapport :

#### **NOMBRE DE PLAINTES déposées par année et leur provenance**

##### **Syndic du Barreau du Québec**

2007-2008 : 63

2008-2009 : 58

**2009-2010 : 63**

##### **Syndic ad hoc à la suite de la révision (art. 123.3 C.P.)**

2007-2008 : 0

2008-2009 : 0

**2009-2010 : 0**

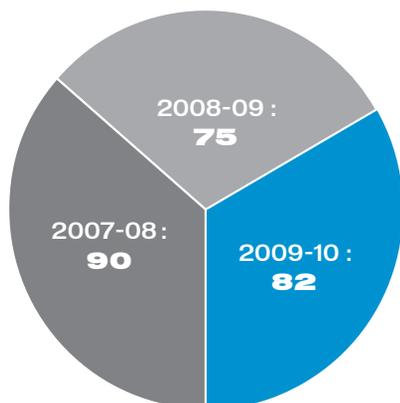
##### **Plaignant privé**

2007-2008 : 27

2008-2009 : 17

**2009-2010 : 19**

### TOTAL DES PLAINTES combinées



### Décisions du Conseil de discipline

	Nombre
Autorisant le retrait de la plainte	1
Rejetant la plainte	18
Déclarant l'intimé coupable	2
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	26
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	8
Imposant une sanction	26
Toute autre décision	32
Arrêt des procédures	10
Retourne au greffe de discipline	15

### Recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif et décisions du Comité exécutif relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif	Décisions du Comité exécutif relatives aux recommandations du Conseil de discipline
Rejette la requête de l'intimé en réinscription au Tableau de l'Ordre des avocats du Québec (article 161 du <i>Code des professions</i> )	1	0

	Nombre
Décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	101

## Sanctions imposées par chef d'accusation :

Compilation des décisions pour chaque chef d'accusation et des appels	Dossiers
Période de radiation de trois mois et moins	30
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	25
Période de radiation d'un an à cinq ans	16
Période de radiation de plus de cinq ans à dix ans	26
Période de radiation de plus de dix ans	3
Radiation permanente	70
Limitation du droit de pratique	0
Amende de 600 \$ et moins	10
Amende de plus de 600 \$	10
Réprimande	23
Ordonnance de remboursement	12
Plainte rejetée	17
Requête en radiation provisoire	0 rejetées et 4 accueillies
Appel au Tribunal des professions	9
Révision judiciaire à la Cour supérieure	3
Avis de radiation	45 avis de radiation pour 30 avocats
Révocation de permis	1

Note : L'article 1 du projet de loi 12 modifiant le *Code des professions* est entré en vigueur le 4 décembre 2007. Des modifications ont été faites aux sanctions imposées par le Conseil de discipline, notamment au niveau des amendes prévues à l'article 156 du *Code des professions*. Les amendes sont passées d'au moins 600 \$ et d'au plus 10 000 \$ à au moins 1 000 \$ et d'au plus 12 500 \$ (L.Q., 2007, C.-25, art. 1). Prenez note que les données ont été compilées sous l'ancien texte de loi.

Tribunal des professions	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	9
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	2
Décisions rendues par le Tribunal des professions	21

## Le Comité de révision des plaintes

**Formation :** octobre 1994, octobre 1995, mars 1996

**Nombre de séances :** 46 séances de travail pour 301 avis rendus

### Membres :

M<sup>e</sup> Charles E. Bertrand, président (jusqu'au 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Joanne Granger, présidente (depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Mylène Beaupré

M<sup>e</sup> France Boisaint

M<sup>e</sup> Pierre Boulanger

M<sup>e</sup> Jacques Chandonnet

M<sup>e</sup> Julie Chenette

M<sup>e</sup> Geneviève Cotnam (jusqu'au 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Christian Drolet

M<sup>e</sup> Linda D. Dupont (depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Pierre Gagné

M<sup>e</sup> Gabriel Gaudet

M<sup>e</sup> Linda Lavoie

M<sup>e</sup> Johanne Lemieux

M<sup>e</sup> Claude Lemire

M<sup>e</sup> François Montfils

M<sup>e</sup> Marie A. Pettigrew

Madeleine Baril

Robert Blanchette

Raymond Boulay (jusqu'au 15 octobre 2009)

Guy R. Brisson

Gisèle Gadbois (jusqu'au 15 octobre 2009)

Gisèle Jasmin

Georges Koutchougoura

Benoît Lauzière (jusqu'au 15 octobre 2009)

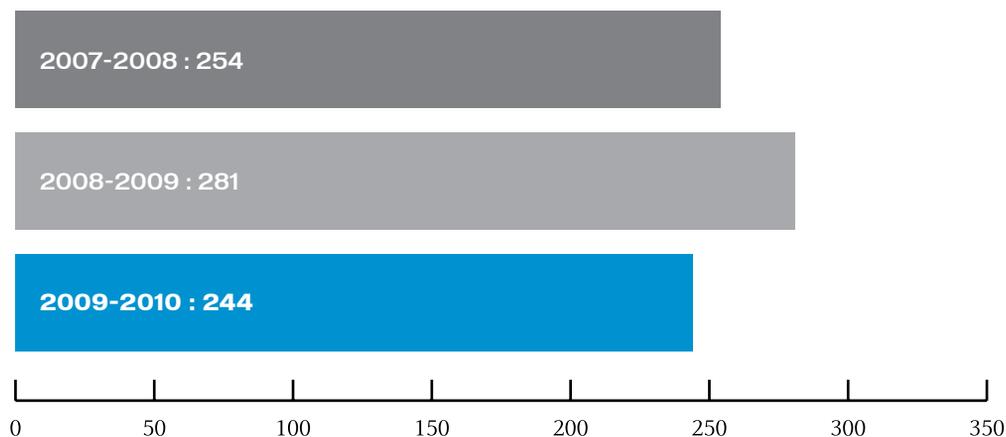
Renée O'Dwyer

M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

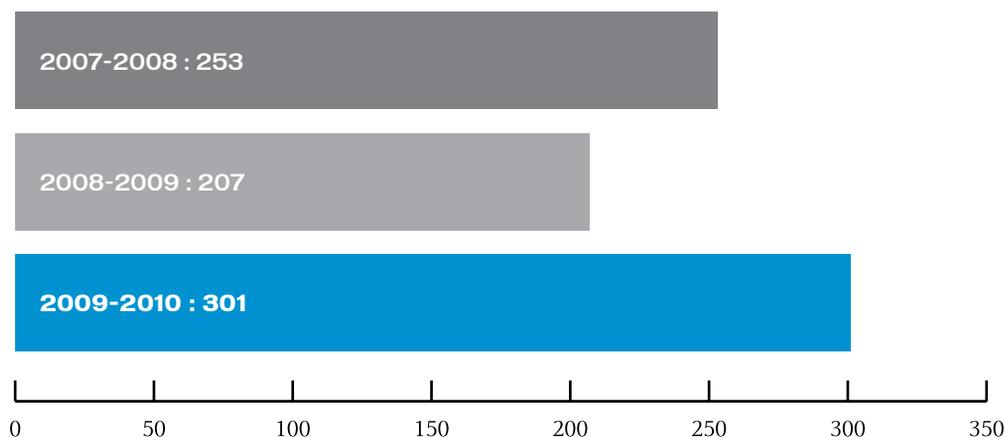
## Rapport :

Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte.

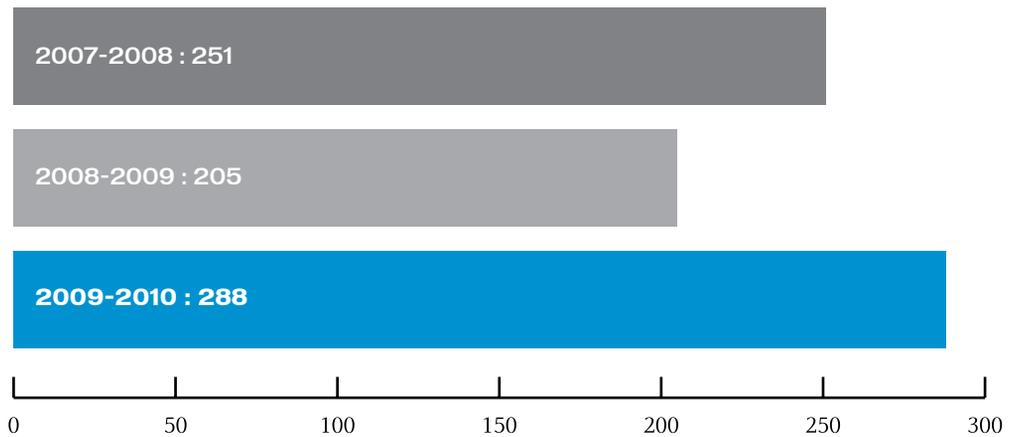
## Demandes de révision



## Avis rendus



### Avis négatifs



### Avis positifs

2007-2008 : 0

2008-2009 : 0

**2009-2010 : 4**

### Compléments d'enquête

2007-2008 : 1

2008-2009 : 1

**2009-2010 : 8**

### Inspection professionnelle

2007-2008 : 1

2008-2009 : 1

**2009-2010 : 1**

### Réouverture d'enquête chez le Syndic

2007-2008 : 0

2008-2009 : 0

**2009-2010 : 0**

### Absence de juridiction

2007-2008 : 0

2008-2009 : 0

**2009-2010 : 0**

## Le Comité du Fonds d'indemnisation

Le Comité du Fonds d'indemnisation peut, en vertu de l'article 89 du *Code des professions*, indemniser un client si celui-ci a été victime d'appropriation ou d'un mauvais usage des sommes versées en fidéicomis à son avocat. Le plafond du Fonds est de 50 000 \$ par client jusqu'à un maximum de 250 000 \$ par avocat.

**Formation :** avril 1985

**Nombre de séances :** 9

### Membres :

M<sup>e</sup> Mario Welsh, président

M<sup>e</sup> Nathalie Bédard

M<sup>e</sup> Alain Boisvert (depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Alexandre Boucher

M<sup>e</sup> Annie Breault

M<sup>e</sup> Hélène Carrier (depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Pascale Caron (depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Marie-Josée Corriveau

M<sup>e</sup> Paule Dionne (depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Jean-François Émond (jusqu'au 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Marie-Josée Hogue

M<sup>e</sup> Robert Lalande (depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Michèle Léger (jusqu'au 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Anne Mailfait

M<sup>e</sup> Benoît Mailloux

M<sup>e</sup> Philippe Pagé (jusqu'au 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Martin F. Sheehan

M<sup>e</sup> Ruth Veilleux

M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

## Rapport :

	2009-2010
<b>Dossiers actifs au 1<sup>er</sup> avril 2009</b>	<b>122</b>
<b>Montants concernés</b>	<b>16 907 876,06 \$</b>
Nouvelles réclamations	74
Montants visés	5 936 661,97 \$
Nombre d'avocats concernés	34
<b>Total des dossiers</b>	<b>196</b>
<b>Montants concernés</b>	<b>22 844 538,03 \$</b>
Dossiers distribués pour enquête à un membre-enquêteur	45
Dossiers suspendus – Ordonnance de la Cour	0
Dossiers à distribuer au Comité exécutif	3
Dossiers spéciaux	33
Dossiers à distribuer au prochain Comité du Fonds d'indemnisation	0
Dossiers en attente du rapport du syndic	37
Gestion de dossiers par lot (Bureau du syndic)	5
Gestion des recommandations disciplinaire	0
<b>Recommandations du Comité du Fonds d'indemnisation</b>	<b>79</b>
<b>Montants concernés</b>	<b>9 149 066,58 \$</b>
Accueillant la réclamation	33
Montants versés	401 529,40 \$
Rejetant la réclamation	36
Montants rejetés	8 560 173,67 \$
Dossiers fermés	10
Montants des dossiers fermés	187 363,51 \$
<b>Dossiers actifs au 31 mars 2010</b>	<b>123</b>
<b>Montants concernés</b>	<b>13 540 177,85 \$</b>

## Le Comité d'accès à la profession

**Formation :** 1973

### Membres :

M<sup>e</sup> André Roy, président

M<sup>e</sup> Joanne de Grand'Maison

M<sup>e</sup> Michel-F. Denis

M<sup>e</sup> Nathalie Fournier (depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Sonia Gagnon (depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Pierre E. Labelle (jusqu'au 5 juin 2009)

M<sup>e</sup> Patrick Lafrance (depuis le 15 octobre 2009))

M<sup>e</sup> Steeve Larivière (depuis le 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Nathalie Lavigne  
M<sup>e</sup> Jean-François Morin  
M<sup>e</sup> Marc Nepveu  
M<sup>e</sup> Sabin Ouellet (jusqu'au 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Frédéric Pérodeau  
M<sup>e</sup> Walter Chi Yan Tom (depuis le 15 octobre 2009)  
M<sup>e</sup> Érick Vanchestein  
M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

### Rapport :

Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce Comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les moeurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

Dossiers	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre total de demandes sous étude	273	321	380
Admission à l'École		302	336
Inscription au Tableau de l'Ordre		2	7
Permis spéciaux		12	36
Révocation de permis		2	0
Équivalence		3	1
Cheminements	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Dossiers traités par conférence téléphonique	107	98	104
Nombre de convocations et affidavit	149	182	246
Désistements	15	40	29
Délibérés ou audition	2	1	1
Résultats	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Candidats admissibles	242	271	323
Candidats admissibles sous conditions	0	0	1
Candidats inadmissibles	14	9	6
Enquêtes en cours	2	1	1
Désistements	15	40	29
Fermés administrativement par l'École			20

## L'Inspection professionnelle du Barreau

### L'auto-évaluation

L'auto-évaluation représente le point de départ du programme de visites régulières d'inspection professionnelle qui aide les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. Ainsi, l'Inspection professionnelle du Barreau du Québec a procédé à l'envoi de 1 342 guides d'auto-évaluation. L'analyse de ces guides a permis de formuler des recommandations aux avocats concernés, principalement en matière de gestion et de comptabilité.

### Les visites

Pour l'exercice financier 2009-2010, il y a eu 900 visites d'inspection professionnelle, dont 20 dans le cadre du Service de démarrage de cabinet.

L'Inspection professionnelle a procédé à l'analyse détaillée de plus de 813 rapports de visites d'inspection professionnelle reçus au cours de l'exercice. Certains de ces rapports découlant de visites effectuées au cours du précédent exercice.

Vint-sept membres ont fait l'objet d'un signalement au Bureau du syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (L.R.Q., c.C-26).

Les cabinets visités se sont vu adresser des recommandations à propos de différents aspects de leur pratique. Les recommandations ont surtout porté sur les matières suivantes :

- La comptabilité;
- La forme juridique des entreprises;
- La gestion administrative du cabinet (c'est-à-dire le contrat de société), la gestion interne, de même que la gestion des dossiers, soit leur contenu, leur teneur, leur identification, leur classement ainsi que leur mise à jour;
- Le niveau de connaissances, la capacité à élaborer et à compléter les mandats, la capacité à juger de ses limites et la présence aux cours de la formation continue;
- Les clauses illégales et/ou le taux d'intérêt trop élevé des conventions d'honoraires et mandat professionnel;
- Les relations avec les clients, c'est-à-dire la transmission d'opinions juridiques et les communications.

## Les enquêtes spéciales

Certains membres vivent des difficultés plus sérieuses qui nécessitent une intervention plus soutenue de la part de l'Inspection professionnelle. Au cours de l'exercice, le directeur de l'Inspection professionnelle a ordonné la tenue de six nouvelles enquêtes spéciales selon le nouveau *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*. De plus, quatre dossiers d'enquêtes spéciales régis sous l'ancien *Règlement sur la procédure du Comité d'inspection professionnelle des avocats* étaient encore actifs au début de l'exercice 2009-2010.

## Autres activités liées à l'inspection et à l'amélioration des compétences

### ● Service d'information

Les membres qui souhaitent obtenir de l'information concernant l'un ou l'autre des aspects de la pratique du droit et de la comptabilité peuvent communiquer avec l'Inspection professionnelle. Chaque année, des milliers de communications sont ainsi traitées.

### ● Réglementation et procédure liée à la comptabilité

Le nouveau *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats*, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 10 mars 2010, entrera en vigueur le 8 juillet 2010. L'Inspection professionnelle est à mettre sur pied une procédure d'inspection de la comptabilité des avocats qui sera mise en application au cours de l'exercice 2010-2011. L'entrée en vigueur du nouveau règlement coïncide avec le transfert de l'inspection des comptes en fidéicommiss du Bureau du syndic vers l'Inspection professionnelle.

### ● Mise à jour de documents de référence :

- Liste de contrôle en droit familial;
- Liste de contrôle en droit pénal.

### ● Le Service de démarrage

L'Inspection professionnelle continue d'offrir gratuitement, aux avocats de toutes les régions du Québec qui en font la demande, son aide au démarrage de cabinet.

### Liste des inspecteurs de l'Inspection professionnelle

M<sup>e</sup> Dominique Audet

M<sup>e</sup> Jean R. Barbès

M<sup>e</sup> Jacques Beauchemin

M<sup>e</sup> Nicolas Bellemarre

M<sup>e</sup> Jacques Bouchard

M<sup>e</sup> Pierre Bourbeau

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Bousquet

M<sup>e</sup> Isabelle Cantin

M<sup>e</sup> Gilles Charpentier

M<sup>e</sup> Diane Chartrand

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Dion

M<sup>e</sup> François Doré

M<sup>e</sup> Christiane Filteau

M<sup>e</sup> Jean Fortier

M<sup>e</sup> Hélène Gagnon

M<sup>e</sup> Jean Girard

M<sup>e</sup> Bernard Grenier

M<sup>e</sup> Suzanne Guillet

M<sup>e</sup> Jean Hudon

M<sup>e</sup> Hugues Langlais

M<sup>e</sup> Pierre Latulippe

M<sup>e</sup> Paul R. Létourneau, c.r.

M<sup>e</sup> Jean Paul Michaud

M<sup>e</sup> Neil Gary Oberman

M<sup>e</sup> Jocelyne Pépin

M<sup>e</sup> Rajpattie Persaud

M<sup>e</sup> Dominique Poulin Gouin

M<sup>e</sup> Carole St-Jean

M<sup>e</sup> Denise Synnott

M<sup>e</sup> Andrée Talbot

M<sup>e</sup> Jocelyne Tremblay

M<sup>e</sup> Thierry Usclat

### Le Comité d'inspection professionnelle

#### Formation :

Ce comité a été formé en mars 2007 en vertu du *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*. Auparavant, la prise de décisions relatives aux dossiers d'inspection professionnelle était la responsabilité du Comité exécutif du Barreau du Québec.

**Nombre de séances :** 11 séances et une séance plénière ont été tenues.

#### Membres :

M<sup>e</sup> Errol Payne, président

M<sup>e</sup> Leslie E. Beck (jusqu'au 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Denis Bouchard

M<sup>e</sup> Jean-Claude Chabot

M<sup>e</sup> Céline Chamberland  
(depuis le 15 octobre 2009)

M<sup>e</sup> Diane Poirier

M<sup>e</sup> Marie-Claude Richer

M<sup>e</sup> Gérald Soulière

M<sup>e</sup> François Valin

M<sup>e</sup> Kenneth Zigby

M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

## Recommandation du Comité d'inspection professionnelle au Comité exécutif d'obliger un membre à compléter une formation avec succès

	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

### Rapport :

Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*, le Comité d'inspection professionnelle rend des décisions à l'égard de membres sous enquête spéciale qui ont fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle ou d'une enquête accompagnée de recommandations du Service de l'inspection professionnelle. Une décision a été rendue par le comité.

## Le Comité des équivalences

### Mandat :

Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les candidats désireux de devenir membres du Barreau du Québec, mais ayant acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec et du pays. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996.

**Nombre de séances :** Pour le Comité et le Sous-comité des équivalences, il y a eu huit séances en tout pour l'exercice 2009-2010.

**Membres :**

M<sup>e</sup> Odette Jobin-Laberge, présidente

M<sup>e</sup> Babak Barin

M<sup>e</sup> Victor Boti

M<sup>e</sup> Nathalie Brière

M<sup>e</sup> Pierre Deschamps

M<sup>e</sup> Pablo Guzman

M<sup>e</sup> Vincent Karim

M<sup>e</sup> Marc Lacourcière

M<sup>e</sup> Marie-Nancy Paquet

M<sup>e</sup> Danielle Pinard

M<sup>e</sup> Alain Prujiner

M<sup>e</sup> Pierre Thibault

M<sup>e</sup> Nathalie Vézina

M<sup>e</sup> Gilles Bachand, secrétaire

M<sup>e</sup> Suzanne Gagné, secrétaire

**Rapport :**

L'Ordre a reçu 79 demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre en a accepté 79 et n'en a refusé aucune. Il a reçu environ 1 100 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec.

Ce comité est aussi responsable de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats des autres provinces du Canada désireux de pratiquer au Québec. Pour l'année 2009-2010, il y a eu une séance d'examens, les 11, 15, 18 et 22 décembre 2009. Une deuxième se tiendra les 10, 13, 17 et 20 mai 2010.

Il incombe également au Sous-comité des équivalences de conseiller les anciens membres qui désirent retourner à la pratique du droit après avoir quitté la profession pendant quelques années. Le Sous-comité a reçu 22 candidats en réinscription pendant l'exercice 2009-2010. Les séances du Sous-comité des équivalences se tiennent le même jour que pour celles du Comité des équivalences.

## Le Comité de la formation des avocats

**Formation :** décembre 2009

**Nombre de séances :** 1

### Membres :

Deux représentants du Barreau nommés par le Conseil général.

Deux représentants des établissements d'enseignement universitaire nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

Un représentant du ministère de l'Éducation nommé par le ministre.

Un secrétaire du Comité nommé par le Barreau.

M<sup>e</sup> William Atkinson

M<sup>e</sup> Nicole Gibeau (jusqu'en mars 2010)

M. Jean-François Lehoux

M<sup>e</sup> Sylvio Normand

M<sup>e</sup> Gilles Trudeau

M<sup>e</sup> Lise Tremblay, secrétaire

### Rapport :

Ce comité a pour mandat, entre autres, d'examiner, dans le respect des compétences de chacun, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats. Il fait rapport au Conseil général du Barreau du Québec.

Le Comité s'est réuni une fois pendant l'exercice 2009-2010 afin de discuter, notamment, du nouveau programme de formation professionnelle et de l'arrimage nécessaire entre la formation universitaire et la formation professionnelle pour assurer la compétence des futurs avocats. Le Comité a également traité de l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats* et des ententes entre les facultés de droit et le Barreau qui peuvent en découler.

## Le Comité de la formation professionnelle

**Formation :** décembre 2009

**Nombre de séances :** aucune audition et 14 régulières

### Membres :

M<sup>e</sup> Raymond Doray, président

M<sup>e</sup> Nicole Gibeau, présidente (jusqu'en septembre 2009)

M<sup>e</sup> Gene Assad, vice-président

M<sup>e</sup> Charles Belleau (jusqu'en septembre 2009)

M<sup>e</sup> Philippe Boivin

M<sup>e</sup> Christiane Brizard (depuis octobre 2009)

M<sup>e</sup> Silviu Bursanescu (depuis octobre 2009)

M<sup>e</sup> Lu Chan Khuong

M<sup>e</sup> Katherine Morissette (depuis octobre 2009)

M<sup>e</sup> Élisabeth Pinard

M<sup>e</sup> Randall Richmond

M<sup>e</sup> Marco Rivard (jusqu'en septembre 2009)

### Rapport :

Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École. Il rend compte au Comité exécutif et s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128, *Loi sur le Barreau*).

### Activités de formation continue du Barreau du Québec entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010

La Formation continue du Barreau du Québec a offert aux membres 322 activités de formation continue, dont 161 activités réparties dans différentes régions du Québec à l'extérieur des sections de Montréal et de Québec, ce qui représente 50 % de la formation offerte. Au total, 1 561 heures de formations ont été données, et 10 658 membres se sont inscrits aux activités de formation continue.

Par ailleurs, le Comité sur la formation continue obligatoire du Barreau du Québec a reconnu plus de 4 750 activités de formation continue offertes par quelque 525 dispensateurs différents : milieu de travail, association, institution, etc.

Le registre complet des activités de formation reconnues est accessible au [www.barreau.qc.ca/avocats/formation-continue/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/formation-continue/index.html)

## Le Comité sur la formation continue obligatoire

**Formation :** septembre 2008

**Nombre de séances :** 24

### Membres :

M<sup>e</sup> Jacques Lemay, président

M<sup>e</sup> Charles Denis, vice-président

Le bâtonnier Michel Doyon

La bâtonnière Madeleine Lemieux

Le bâtonnier Denis Mondor

M<sup>e</sup> William Atkinson

M<sup>e</sup> Marc Bastien

M<sup>e</sup> Jacques Beaudet

M<sup>e</sup> Luc Chamberland

M<sup>e</sup> Debora De Thomasis

M<sup>e</sup> Nathalie G. Drouin

M<sup>e</sup> Brigitte Gagnon

M<sup>e</sup> Nicole Gibeau (jusqu'en décembre 2009)

M<sup>e</sup> Odette Jobin-Laberge

M<sup>e</sup> Marc Lajoie

M<sup>e</sup> Anne Lapointe

M<sup>e</sup> Louise Levasseur

M<sup>e</sup> Pierre Lévesque

M<sup>e</sup> Daniel Lord

M<sup>e</sup> Joëlle Roy

M<sup>e</sup> Judith Sauvé

M<sup>e</sup> Gilles Trudeau

### Rapport :

Dans le respect de sa mission et des objectifs du Barreau, le Comité sur la formation continue obligatoire établit les politiques et les règles nécessaires à l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*. Il statue sur toutes les demandes de reconnaissance et de dispense. Il développe également de concert avec ses partenaires l'offre de formation continue.

## Le Comité des requêtes

### Mandat :

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité exécutif, le Comité des requêtes entend les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu des articles 65.3, 67, 70, 72, 74, 122.2 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Le Comité des requêtes entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu des articles 55.1 et 55.2 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, de limiter ou de suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger, le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

Cette année, le greffe du Comité des requêtes a ouvert au total 78 dossiers et, de ce nombre, seulement 25 ont été saisis pour une séance auprès du Comité des requêtes. Dix-neuf ont été transmis au Sous-comité des équivalences pour faire vérifier leurs connaissances, et les 34 autres ont été réinscrits sans aucune objection de la part des intervenants.

De plus, il importe de noter que 61 % des dossiers sont fermés dans les six mois de leur ouverture et que seulement 18 % demeurent ouverts pendant plus de 24 mois pour notamment : des réinscriptions sous conditions qui nécessitent des suivis aux dossiers pendant une période prédéterminée ou des requérants qui sont transmis au Sous-comité des équivalences pour vérification de leurs connaissances et qui nécessitent une mise à jour à effectuer sur une période déterminée.

### Nombres de séances : 26

### Membres :

La bâtonnière Lise Bergeron

Le bâtonnier du Québec Pierre Chagnon

Le bâtonnier J. Michel Doyon (depuis le 15 octobre 2009)

Le bâtonnier André Gauthier, Ad. E. (jusqu'au 15 octobre 2009)

Le bâtonnier Francis Gervais, Ad. E. (jusqu'au 15 octobre 2009)

Le bâtonnier Michel Girouard

La bâtonnière Madeleine Lemieux, Ad. E.	M <sup>e</sup> Clément Massé, c.r., Ad. E.
Le bâtonnier Denis Mondor, Ad. E. (jusqu'au 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Pierre Mazurette, c.r., Ad. E. M <sup>e</sup> Jean-François Michaud (jusqu'au 15 octobre 2009)
Le bâtonnier Nicolas Plourde	M <sup>e</sup> Marek Nitoslawski
Le bâtonnier Gérard R. Tremblay (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Gilles Ouimet
M <sup>e</sup> Éric Beauchesne (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Pascale Pageau
M <sup>e</sup> Charles Belleau (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Marie Paré (depuis le 15 octobre 2009)
M <sup>e</sup> Diane Bouchard (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Robert Parrot
M <sup>e</sup> André Buteau (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Mathieu Piché-Messier (depuis le 15 octobre 2009)
M <sup>e</sup> Daniel Bourgeois	M <sup>e</sup> Claudia P. Prémont (depuis le 15 octobre 2009)
M <sup>e</sup> Marc Charbonneau	M <sup>e</sup> Judith Rochette
M <sup>e</sup> Chantal Châtelain	M <sup>e</sup> Claude Savoie
M <sup>e</sup> Raymond Clair, Ad. E. (jusqu'au 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Stephen Gerard Schenke (depuis le 15 octobre 2009)
M <sup>e</sup> Christian Daneau	M <sup>e</sup> Isabel J. Schurman, Ad. E.
M <sup>e</sup> Jean Deaudelin	M <sup>e</sup> Michel Tessier
M <sup>e</sup> Jean-Claude Dubé (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Philippe-André Tessier
M <sup>e</sup> Magali Fournier	M <sup>e</sup> Michèle Thivierge
M <sup>e</sup> Chantal Gosselin (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Diane Trudeau (depuis le 15 octobre 2009)
M <sup>e</sup> Lu Chan Khuong	M <sup>e</sup> Thierry Usclat (depuis le 15 octobre 2009)
M <sup>e</sup> Nicolette Kost de Sèvres (depuis le 15 octobre 2009)	M <sup>e</sup> Dominique Vézina
M <sup>e</sup> Anne-Marie Laflamme	M <sup>e</sup> Caroline Dominique Vien
M <sup>e</sup> Claude Marchand	M <sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

### Greffes du comité des requêtes 2009-2010

Pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2009	Dossiers ouverts	Dossiers fermés	Dossiers actifs au 31 mars 2010
Requête en inscription en vertu de l'article 67 L.B.	2	7	7	2
<b>Requêtes en réinscription en vertu de</b>				
l'article 65.3 L.B.	5	12	7	10
l'article 66 L.B.	0	5	4	1
l'article 70 L.B.	36	20	33	23
l'article 70 (AR) L.B.	0	2	1	1
l'article 71.2 L.B.	0	1	0	1
l'article 72 L.B.	13	5	7	11
l'article 74 L.B.	1	4	5	0
l'article 122 L.B.	9	6	5	10
l'article 122.2 L.B.	2	1	1	2
<b>Requêtes en appel</b>				
Comité des équivalences	0	3	0	3
Comité d'accès à la profession	3	2	2	3
Comité de la formation professionnelle – en vertu de l'article 48 L.B.	1	0	1	0
<b>Infractions criminelles</b>				
Vérification d'un lien avec l'exercice de la profession en vertu de l'article 55.1 C.P.	2	10	9	3
<b>TOTAL DES DOSSIERS</b>	<b>74</b>	<b>78</b>	<b>82</b>	<b>70</b>

### Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances

#### **Formation :**

Ce comité a été formé en octobre 1999. Modifié en octobre 2003 : ajout de juridiction quant à l'accréditation des médiateurs pour la médiation relative à de petites créances.

#### **Nombre de séances : 5**

#### **Membres :**

M<sup>e</sup> Marie-Josée Brunelle

M<sup>e</sup> Hélène Doucet

M<sup>e</sup> Paul Michaud

M<sup>e</sup> Dyane Perreault

M<sup>e</sup> Marie-Claude Picard

M<sup>e</sup> Michel Simard

M<sup>e</sup> Yves Tourangeau

**Rapport :**

En date du 31 mars 2010, le Barreau du Québec comptait 688 avocats accrédités en médiation civile, commerciale et de travail.

Le 16 octobre 2003, le ministre de la Justice rendait public un règlement permettant la médiation à la Cour des petites créances. C'est au Comité que revient la tâche de voir à l'accréditation des médiateurs aux petites créances.

Au 31 mars 2010, il y avait 411 avocats inscrits sur les listes du ministre de la Justice à titre de médiateurs aux petites créances pour l'ensemble des sections du Barreau du Québec.

Le 27 novembre 2009, le Barreau du Québec signait une entente avec le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris pour un nouveau service de médiation franco-québécois. À ce jour, un médiateur a été accrédité pour ce service.

**Le Comité accréditeur en médiation familiale**

**Formation :** mars 1994

**Nombre de séances :** 8

**Membres :**

M<sup>e</sup> Simon Descoteaux

M<sup>e</sup> Diane Dunn

M<sup>e</sup> Céline Gagnon

M<sup>e</sup> Hélène Gagnon

M<sup>e</sup> David Pecho

M<sup>e</sup> Dyane Perreault

M<sup>e</sup> Johanne Roby

M<sup>e</sup> John Peter Weldon

**Rapport :**

À ce jour, il y a 497 médiateurs accréditeurs en médiation familiale au Barreau du Québec. Des 891 médiateurs actifs accrédités de tous ordres professionnels confondus, 497 médiateurs sont au Barreau du Québec. Les avocats représentent donc 55,7 % des médiateurs actifs.

## Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat

### **Mandat :**

Assurer la protection du public par la prévention, l'information et l'utilisation de moyens appropriés afin de prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat, notamment, par :

- La détermination des actes qui sont du ressort exclusif des avocats en exercice en vertu de la loi;
- La détermination et l'analyse des situations susceptibles de favoriser l'émergence de l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'élaboration de stratégies de prévention, d'intervention et la formulation de recommandations au Barreau du Québec;
- L'élaboration d'un mode d'intervention et d'un plan d'action afin d'assurer le soutien technique requis par les sections du Barreau du Québec;
- L'information destinée au grand public et aux membres sur les moyens appropriés afin de prévenir l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'aide et le soutien à l'établissement de liens avec les autorités concernées afin de mieux prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'analyse des dossiers d'exercice illégal afin d'en assurer le suivi, la gestion et intenter les recours légaux et autres appropriés.

**Formation :** Novembre et décembre 1996

### **Nombre de séances :**

Le Comité se réunit une fois l'an dans le cadre du Congrès de l'Association des avocats de province. À cette occasion, le Comité exécutif présente à ses membres le rapport annuel d'activités. Le Comité discute des enjeux et décide des grandes orientations lors de cette réunion.

**Membres :**

M <sup>e</sup> Suzanne Paradis, présidente	M <sup>e</sup> Denys P. Godin
M <sup>e</sup> Jules Berthelot	M <sup>e</sup> Nathalie Guertin
M <sup>e</sup> Richard D'Amour	M <sup>e</sup> Marie-Josée Hotte
M <sup>e</sup> Denise Descôteaux	M <sup>e</sup> Thomas-A. Lavin
M <sup>e</sup> Sebastien Gagnon	M <sup>e</sup> Alain Manseau
M <sup>e</sup> Régis Gaudreault	M <sup>e</sup> Francine R. Pharand
M <sup>e</sup> Jean Rock Genest	M <sup>e</sup> Jean Mathieu Potvin
	M <sup>e</sup> Gaston Gauthier, secrétaire

**Le Comité exécutif sur l'exercice illégal****Nombre de séances :** 4**Membres :**

M<sup>e</sup> Suzanne Paradis, présidente  
M<sup>e</sup> Richard D'Amour  
M<sup>e</sup> Nathalie Guertin  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Hotte  
M<sup>e</sup> Jean Mathieu Potvin  
M<sup>e</sup> Gaston Gauthier, secrétaire

**Rapport :**

	Nombre
Enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	113
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	12
<b>Jugements rendus portant sur l'exercice illégal</b>	
Acquittant l'intimé	2
Déclarant l'intimé coupable	11
Retraits	0
Autres (devant le Tribunal)	2
<b>Montant total des amendes imposées</b>	<b>15 000 \$</b>

## Rapport d'activité du Comité sur la sténographie

### Mandat :

Le Comité sur la sténographie, constitué en vertu de l'article 140.1 et suivants de la *Loi sur le Barreau*, a pour mission d'assurer la formation des sténographes qui œuvrent dans le cadre de l'administration de la justice, d'établir leur compétence et, à cette fin, de leur délivrer une attestation. Il a également pour mission de régir leur discipline.

### Nombre de séances : 6

### Membres :

Ce comité est composé de sept membres, à savoir trois avocats désignés par le Comité administratif, trois sténographes désignés par une association représentative, et une personne désignée par le ministre de la Justice.

M<sup>e</sup> André Dion, président

Lise Robitaille, vice-présidente

Suzanne Baril

M<sup>e</sup> Manon DesOrmeaux

M<sup>e</sup> Pierre Lévesque

Claude Morin

M<sup>e</sup> Dyane Perreault

M<sup>e</sup> Roger Vallières

### Rapport :

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2006, les articles 2 et 5 à 8 de la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau* et la *Loi sur les sténographes* sont entrés en vigueur, de même que le *Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes*. Depuis, seuls les sténographes inscrits au Tableau des sténographes officiels du Québec tenu par le Comité peuvent agir à ce titre au Québec.

Le Comité sur la sténographie a établi, pour la 4<sup>e</sup> année, le Tableau des sténographes. Il compte, à la fin de l'année 2009-2010, 160 sténographes officiels dont cinq ont plus de 45 années d'exercice. De même, pour la 4<sup>e</sup> année, les sténographes ont dû nommer leur répondant, lequel est la personne qui pourrait prendre leur place en cas, par exemple, d'incapacité. Cette désignation est annuelle.

Par ailleurs, le Comité a, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 2 du Règlement, reconnu, à ce jour, trois institutions comme délivrant des attestations équivalentes à celle de l'École de sténographie judiciaire du Québec afin de permettre

l'admission à l'examen de sténographie. Il s'agit de l'Institut Grandjean, l'Institut France Quitard et le Collège Georges Brown. Le Comité a procédé à l'assermentation de huit nouveaux sténographes.

Le Comité a octroyé une subvention de 8 050 \$ à l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec (A.P.S.O.Q.) afin que celle-ci puisse tenir un congrès parallèlement au Congrès du Barreau, lequel lui permettra d'offrir de la formation à ses membres. Soulignons que tous les sténographes inscrits au Tableau sont d'office membres de l'A.P.S.O.Q.

Le Comité a octroyé une subvention de 104 660 \$ à l'École de sténographie judiciaire du Québec afin d'apporter l'aide financière nécessaire à la contribution de l'École et de remplir son obligation réglementaire d'assurer la formation des sténographes.

Enfin, le Comité a été saisi de cinq plaintes concernant des sténographes officiels, dont deux accueillies par le Comité de discipline, deux plaintes rejetées et une qui est en étude. De plus, le comité a demandé une modification réglementaire afin de lui permettre de reconnaître l'expérience aux fins de l'examen des sténographes.

# ÉTATS FINANCIERS

2009-2010



Barreau  
du Québec





## **Avis aux membres du Barreau du Québec**

Les présents renseignements financiers sont extraits des états financiers du Barreau du Québec au 31 mars 2010, sur lesquels nous avons émis, à ce jour, une opinion sans réserve.

Pour mieux comprendre la situation financière du Barreau du Québec et les résultats de ses activités, il convient de lire les renseignements financiers à la lumière des états financiers vérifiés disponibles au [www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca).

*Raymond Blahob Grandharantou S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés  
Montréal, le 19 mai 2010

Comptable agréé auditeur permis n° 18865

**BILAN CUMULÉ**  
au 31 mars 2010



<b>Bilan cumulé</b> au 31 mars 2010	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$ 2010	\$ 2009
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'autoprotection	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	Total	Total
<b>ACTIF À COURT TERME</b>										
Encaisse	1 668 421	521 906	6 632	5 818	109		2 202 886	53 231	2 256 117	1 312 281
Débiteurs	413 435	548 671	19 227	4 188	3 019		988 540	39 900	1 028 440	1 072 507
Avances à d'autres fonds et entités, sans intérêt, encaissables sur demande										
Fonds général					807 695	(807 695)		536 738		
Fonds d'études juridiques	1 964 667					(1 964 667)				
Fonds d'opérations de l'immeuble	217 464					(217 464)				
École du Barreau du Québec	115 772						115 772		115 772	84 723
La Corporation de services du Barreau du Québec	135 725						135 725		135 725	9 093
Fonds du programme d'assistance parentale	195 798					(195 798)				
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	162 188						162 188		162 188	99 301
École de sténographie judiciaire du Québec	128 047						128 047		128 047	92 234
Frais payés d'avance	159 496	27 629	81 544		337 400		606 069	2 000	608 069	372 289
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande		140 000					140 000		140 000	140 000
Placements	15 682 481	166 947		25 952			15 875 380	264 835	16 140 215	17 338 718
	20 843 494	1 405 153	107 403	35 958	1 148 223	(3 185 624)	20 354 607	896 704	20 714 573	20 521 146
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	1 427 569					(1 427 569)				
Prêt à recevoir du fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement					132 267	(132 267)				
Placements	4 848 327	4 611 407		669 381			10 129 115	7 345 166	17 474 281	16 194 188
Frais d'installation de locataires			158 233				158 233		158 233	117 798
Immobilisations	2 074 820	587 528	4 575 995				7 238 343		7 238 343	5 840 820
	29 194 210	6 604 088	4 841 631	705 339	1 280 490	(4 745 460)	37 880 298	8 241 870	45 585 430	42 673 952
<b>PASSIF À COURT TERME</b>										
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 354 407	458 500	165 143	18 976	43 476		4 040 502	34 474	4 074 976	3 069 131
Provisions pour vacances à payer	866 123	104 761					970 884		970 884	848 962
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 352 945						1 352 945		1 352 945	1 256 798
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	2 863 364						2 863 364		2 863 364	2 594 288
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	2 147 866						2 147 866		2 147 866	2 370 020
Cotisations à remettre à l'Office des professions	267 680						267 680		267 680	285 689
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer								250 732	250 732	250 732
Cotisations reportées	9 703 717				175 740		9 879 457	219 675	10 099 132	7 498 638
Indemnités à payer								195 028	195 028	108 159
Provision pour indemnités								1 476 240	1 476 240	1 838 128
Revenus perçus par anticipation		232 393					232 393		232 393	221 419
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	102 350						102 350		102 350	95 160
Dus au fonds général, sans intérêt, remboursables sur demande		1 964 667	217 464	195 798		(2 377 929)				
Dus au fonds d'autoprotection, sans intérêt, remboursables sur demande	807 695					(807 695)				
Dus au fonds d'indemnisation, sans intérêt, remboursables sur demande	536 738						536 738			
Dus à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	63 949	670					64 619		64 619	102 155
Dus à l'École du Barreau, sans intérêt, remboursables sur demande		1 670					1 670		1 670	1 460
Charges de retraite à payer	299 922	33 361					333 283		333 883	333 883
	22 366 756	2 796 022	382 607	214 774	219 216	(3 185 624)	22 793 751	2 176 149	24 233 162	20 874 622
Dus au fonds général, sans intérêt			1 427 569			(1 427 569)				
Charges de retraite à payer	797 050	81 315					878 365		878 365	1 184 219
Dus au fonds d'autoprotection, sans intérêt ni modalités de remboursement	132 267					(132 267)				
Provision pour éventualités					385 129		385 129		385 129	575 142
Apport reporté			229 893				229 893		229 893	246 318
	23 296 073	2 877 337	2 040 069	214 774	604 345	(4 745 460)	24 287 138	2 176 149	25 926 549	22 880 301
<b>SURPLUS</b>										
Surplus réservés	1 000 000	3 139 223		490 565	676 145		5 305 933	6 065 721	11 371 654	12 850 202
Surplus investis en immobilisations	2 074 820	587 528	2 918 533			1 427 569	7 008 450		7 008 450	5 594 502
Surplus libres (déficit)	2 823 317		(116 971)			(1 427 569)	1 278 777		1 278 777	1 348 947
	5 898 137	3 726 751	2 801 562	490 565	676 145	—	13 593 160	6 065 721	19 658 881	19 793 651
	29 194 210	6 604 088	4 841 631	705 339	1 280 490	(4 745 460)	37 880 298	8 241 870	45 585 430	42 673 952

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

Pour le conseil

*Jean Chagnon*

Administrateur

*Ilse V.*

Administrateur

## REVENUS ET DÉPENSES CUMULÉS

de l'exercice terminé le 31 mars 2010



<b>Revenus et dépenses cumulés</b> de l'exercice terminé le 31 mars 2010	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$ 2010	\$ 2009
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'autoprotection		Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	Total	Total
<b>REVENUS</b>											
Cotisations	16 420 332				458 520			16 878 852	566 717	17 445 569	17 266 283
Vente de publicité - Journal Barreau et site Web	838 096							838 096		838 096	830 571
Registre des testaments	748 527							748 527		748 527	729 609
Congrès	651 681							651 681		651 681	557 548
Intérêts sur les comptes en fidéicommiss		1 621 912						1 621 912		1 621 912	2 974 483
Formation continue		2 534 483						2 534 483		2 534 483	1 025 310
Annonces et abonnements		27 790						27 790		27 790	4 961
Revenus nets de placements	73 320	376 016	76	19 297	304			469 013	299 536	768 549	1 416 356
Honoraires de gestion	200 624							200 624		200 624	168 542
Services de garde	109 119							109 119		109 119	112 622
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités et renversement de provision pour éventualités	141 887							187 900		187 900	130 803
Comité des équivalences	136 849							136 849		136 849	120 188
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	90 490							90 490		90 490	77 058
Location				1 541 522			(1 219 422)	322 100		322 100	334 033
École du Barreau du Québec – Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau				482 040				482 040		482 040	468 948
Amortissement de l'apport reporté				16 425				16 425		16 425	16 425
Revenus divers	141 765							141 765		141 765	246 885
	19 552 690	4 560 201	2 040 063	19 297	504 837		(1 219 422)	25 457 666	866 253	26 323 919	26 480 625
<b>DÉPENSES</b>											
Services											
Syndic	6 488 085						(340 116)	6 147 969		6 147 969	5 758 618
Inspection professionnelle	1 453 011						(75 060)	1 377 951		1 377 951	1 178 181
Greffes et registrariat	1 828 504						(169 902)	1 658 602		1 658 602	1 488 340
Recherche et législation	230 995	881 593					(52 632)	1 059 956		1 059 956	860 559
Communications	1 477 572						(48 876)	1 428 696		1 428 696	1 780 511
Journal Barreau	826 734						(5 016)	821 718		821 718	803 181
Services aux membres et aux groupements d'avocats	893 313						(49 956)	843 357		843 357	866 359
Formation continue		2 575 426					(49 356)	2 526 070		2 526 070	1 171 205
Aide à la recherche		96 686						96 686		96 686	62 504
Information juridique		545 311					(28 212)	517 099		517 099	476 135
Bibliothèques de droit		1 201 508						1 201 508		1 201 508	1 353 590
Projets spéciaux	67 409	126 493						193 902		193 902	191 544
Prestations versées				180 552				180 552		180 552	23 120
Remboursements avocats parents	201 152			335				201 487	6 963	208 450	196 946
Règlements et indemnités									23 433	23 433	585 900
Frais de défense						236 678		236 678		236 678	164 292
Dépenses institutionnelles											
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	1 221 359							1 221 359		1 221 359	976 353
Instances décisionnelles, comités et relations internationales	763 383						(8 052)	755 331		755 331	702 628
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	793 601						(20 556)	773 045		773 045	793 404
Frais d'administration				11 644	50 000			61 644		61 644	79 051
Assurance responsabilité professionnelle					88 790			88 790		88 790	
Frais généraux	3 798 920	907 958		19 297	83 881		(371 688)	4 438 368	121 461	4 559 829	4 576 144
Frais d'opérations de la Maison du Barreau				1 940 014				1 940 014		1 940 014	1 741 637
	20 044 038	6 334 975	1 940 014	211 828	459 349		(1 219 422)	27 770 782	151 857	27 922 639	25 830 202
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses avant postes exceptionnels	(491 348)	(1 774 774)	100 049	(192 531)	45 488			(2 313 116)	714 396	(1 598 720)	650 423
Postes exceptionnels											
Renversement de provisions pour éventualités, recouvrement de prêt de Juriportail Inc. et remboursement de cotisations par Juriportail Inc.											2 894 208
<b>Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>(491 348)</b>	<b>(1 774 774)</b>	<b>100 049</b>	<b>(192 531)</b>	<b>45 488</b>			<b>(2 313 116)</b>	<b>714 396</b>	<b>(1 598 720)</b>	<b>3 544 631</b>

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

# Flux de trésorerie cumulés

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	\$ 2010	\$ 2009
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(1 598 720)	3 544 631
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	1 144 392	893 727
Amortissement des frais d'installation de locataires	21 993	15 750
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Gain sur la cession de placements	(118 672)	(498 810)
Diminution (augmentation) des débiteurs	44 067	(321 940)
Augmentation des frais payés d'avance	(235 780)	(113 194)
Augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer	1 005 845	83 587
Augmentation des provisions pour vacances à payer	121 922	53 296
Augmentation (diminution) des indemnités à payer	86 869	(186 465)
Augmentation (diminution) de la provision pour indemnités	(361 888)	193 522
Augmentation des cotisations reportées	2 600 494	2 179 242
Augmentation des revenus perçus par anticipation	10 974	107 845
Augmentation des honoraires à payer	7 190	39 546
Diminution des charges de retraite à payer	(306 454)	(105 876)
Diminution de la provision pour éventualités	(190 013)	(2 304 297)
Rentrées nettes de fonds	2 215 794	3 564 139
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	(405 471)	(1 879 861)
Cession de placements	2 031 562	
Avances à l'École du Barreau du Québec	(31 049)	(36 902)
Avances à la Fondation du Barreau du Québec		641
Avances à La Corporation de services du Barreau du Québec	(126 632)	(9 093)
Avances au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	(62 887)	(99 301)
Avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	(35 813)	(9 886)
Immobilisations	(2 541 915)	(1 632 996)
Frais d'installation de locataires	(62 428)	
Sorties nettes de fonds	(1 234 633)	(3 667 398)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dus au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle		(50 320)
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	(37 536)	24 895
Dus à l'École du Barreau	210	(68 938)
Dus à La Corporation de services du Barreau du Québec		(9 712)
Sorties nettes de fonds	(37 326)	(104 075)
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse</b>	<b>943 836</b>	<b>(207 334)</b>
Encaisse au début	1 312 281	1 519 615
Encaisse à la fin	2 256 116	1 312 281

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

## **Avis aux membres du Barreau du Québec**

Les présents renseignements financiers sont extraits des états financiers du Barreau du Québec – École du Barreau au 31 mai 2009, sur lesquels nous avons émis, à ce jour, une opinion sans réserve.

Pour mieux comprendre la situation financière du Barreau du Québec – École du Barreau et les résultats de ses activités, il convient de lire les renseignements financiers à la lumière des états financiers vérifiés disponibles au [www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca).

*Raymond Laliberté Gauthier S.E.N.C.R.L.*

Montréal, le 30 juillet 2009

Comptable agréé auditeur permis n° 18865

École du Barreau

## Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mai 2009

	\$ 2009	\$ 2008
<b>REVENUS</b>		
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec	2 701 350	2 657 400
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec – stages internationaux	120 000	
Frais d'admission et d'inscription, et droits de scolarité	3 377 828	3 089 441
Documentation	665 070	599 312
Séances de reprise	78 405	52 263
Demandes de révision	5 315	3 695
Revenus nets de placements	139 361	191 251
Autres	156 759	191 575
	<b>7 244 088</b>	<b>6 784 937</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Direction de la formation	692 217	788 803
Service du programme et des évaluations	3 300 995	3 110 126
Service du stage et des activités étudiantes	232 844	269 216
Centre de Montréal	747 150	765 291
Centre de Québec	558 143	557 545
Centre d'Ottawa	213 425	238 240
Centre de Sherbrooke	398 711	348 880
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	355 438	313 314
Comités	136 483	154 242
Projets	421 044	167 167
	<b>7 056 450</b>	<b>6 712 824</b>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>187 638</b>	<b>72 113</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

# Surplus investis en immobilisations et surplus libres

de l'exercice terminé le 31 mai 2009

	\$	\$	\$	\$	\$	\$
				Libres	2009	2008
	Investis en immobilisations	Gains non réalisés (pertes non réalisées)	Non affectés	Total	Total	Total
Solde au début	880 895	46 627	89 329	135 956	1 016 851	983 259
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(247 676) <sup>(a)</sup>		435 314	435 314	187 638	72 113
Variations survenues au cours de l'exercice des pertes ou gains latents sur les placements disponibles à la vente		(200 466)		(200 466)	(200 466)	(154 376)
Affectation des surplus réservés			576 605	576 605	576 605	504 460
	633 219	(153 839)	1 101 248	947 409	1 580 628	1 405 456
Investissement en immobilisations	191 225		(191 225)	(191 225)		
Virement aux surplus réservés			(517 000)	(517 000)	(517 000)	(388 605)
	191 225	-	(708 225)	(708 225)	(517 000)	(388 605)
Solde à la fin	824 444	(153 839)	393 023	239 184	1 063 628	1 016 851

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.  
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers  
et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

École du Barreau

## Surplus réservés

de l'exercice terminé le 31 mai 2009

	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Équilibre budgétaire	Financement des stages internationaux	Dévelop- pement international	Ententes de mobilité	Site Internet et système de gestion	Plan de positionnement stratégique	Dévelop- pement et mise à jour de programmes	Aménage- ments et plan de contingence	Stages en entreprises	Équipements audiovisuels	2009  Total	2008  Total
Solde au début	94 605	200 000	100 000		600 000		525 000	350 000	50 000	144 000	2 063 605	2 179 460
Affectation des surplus libres		132 000	33 000	50 000		300 000		2 000			517 000	388 605
	94 605	332 000	133 000	50 000	600 000	300 000	525 000	352 000	50 000	144 000	2 580 605	2 568 065
Virement aux surplus libres	94 605	57 000	33 000				225 000	152 000	15 000		576 605	504 460
Solde à la fin	-	275 000	100 000	50 000	600 000	300 000	300 000	200 000	35 000	144 000	2 004 000	2 063 605

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

# École du Barreau

## Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mai 2009

	\$ 2009	\$ 2008
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	187 638	72 113
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	247 676	232 524
Gain sur la cession de placements	(46 212)	(52 604)
Perte sur la cession d'immobilisations		27 864
Provision – avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	88 670	
Diminution (augmentation) de la subvention à recevoir	276 450	(396 450)
Diminution des créances diverses	112 222	62 921
Diminution des intérêts courus	533	14 538
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	20 643	(18 584)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(44 659)	140 719
Augmentation des frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	26 233	30 811
Augmentation de la provision pour vacances à payer	13 059	13 308
Augmentation de la provision pour charges locatives à payer	13 842	12 840
Diminution de la charge de retraite à payer	(36 913)	(2 061)
Rentrées nettes de fonds	859 182	137 939
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	(12 120)	488 724
Dû au Fonds général du Barreau du Québec	4 036	
Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec	(75 976)	(1 510)
Dû à la Fondation du Barreau du Québec	(780)	780
Dû à la Corporation de services du Barreau du Québec	(5 600)	5 600
Immobilisations	(191 225)	(667 212)
Dette à long terme		(36 293)
Avances au Fonds général du Barreau du Québec	9 544	(9 544)
Avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	68 024	(70 751)
Avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	(37 497)	(42 507)
Sorties nettes de fonds	(241 594)	(332 713)
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse</b>	<b>617 588</b>	<b>(194 774)</b>
Encaisse au début	75 764	270 538
Encaisse à la fin	693 352	75 764

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

	\$ 2009	\$ 2008
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	693 352	75 764
Subvention à recevoir	120 000	396 450
Créances diverses	39 157	151 379
Intérêts courus	18 941	19 474
Avances au Fonds général du Barreau du Québec		9 544
Avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec, sans intérêt, encaissables sur demande	2 727	70 751
Avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec, sans intérêt		51 173
Frais payés d'avance	130 412	151 055
Placements	111 049	560 425
	<b>1 115 638</b>	<b>1 486 015</b>
Placements à long terme	2 216 742	1 909 500
Immobilisations	824 444	880 895
	<b>4 156 824</b>	<b>4 276 410</b>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	268 083	312 742
Dû au Fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursable sur demande	4 036	
Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursable sur demande	2 182	78 158
Dû à la Fondation du Barreau du Québec		780
Dû à la Corporation de services du Barreau du Québec		5 600
Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	439 014	412 781
Provision pour vacances à payer	136 484	123 425
Provision pour charges locatives à payer	26 682	12 840
Charge de retraite à payer	47 850	57 731
	<b>924 331</b>	<b>1 004 057</b>
Charge de retraite à payer	164 865	191 897
	<b>1 089 196</b>	<b>1 195 954</b>
<b>SURPLUS</b>		
Investis en immobilisations	824 444	880 895
Libres		
Gains non réalisés (pertes non réalisées)	(153 839)	46 627
Non affectés	393 023	89 329
	<b>239 184</b>	<b>135 956</b>
Réservés	2 004 000	2 063 605
	<b>3 067 628</b>	<b>3 080 456</b>
	<b>4 156 824</b>	<b>4 276 410</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

Pour le conseil



Administrateur



Administrateur



## Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 3T8  
T 514 954-3400 • Sans frais 1 800 361-8495

[information@barreau.qc.ca](mailto:information@barreau.qc.ca)  
[www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)



Barreau  
du Québec

